

Gouverneurs et procureurs dans un temps de menaces

Benoît Rossignol

► **To cite this version:**

Benoît Rossignol. Gouverneurs et procureurs dans un temps de menaces : L'administration impériale de la province de Thrace durant le règne de Marc Aurèle (161-180). *Studia Classica Serdicensia*, IV, pp.39-77, 2015, In honour of Prof. Boris Gerov (1903-1991). <halshs-00222948>

HAL Id: halshs-00222948

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00222948>

Submitted on 11 May 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Gouverneurs et procureurs dans un temps de menaces : l'administration impériale de la province de Thrace durant le règne de Marc Aurèle (161-180)

Au deuxième siècle de notre ère, la province de Thrace occupe une position géographique qui fait d'elle un point stratégique pour l'empire. D'une part elle constitue l'hinterland de l'importante province frontière de Mésie inférieure, d'autre part elle est un lieu de passage obligé sur la route menant des frontières nord de l'empire aux frontières orientales. Aussi se trouve-t-elle fortement exposée lorsque les tensions se font plus fortes dans les régions danubiennes avec les guerres du règne de Marc Aurèle. Elle apparaît à la fois comme un passage obligé pour les armées sur la route des provinces orientales, en même temps qu'une province vulnérable aux raids audacieux des barbares, à l'image de celui, fameux, des Costobokes¹. L'examen des sommets de l'administration de cette province durant le règne de Marc Aurèle peut donc se révéler intéressant, d'autant plus que les deux dernières décennies ont vu la publication de nouveaux documents venant enrichir notre documentation, ou de synthèses permettant de mieux en apprécier le contexte².

1. – Les gouverneurs

On connaît au moins huit gouverneurs qui ont – ou peuvent avoir – exercé leur fonction en Thrace pour notre période. Des découvertes ont précisées ces dernières années certains points importants, notamment la chronologie des gouverneurs du début des années 160. L'achèvement en cours du *Roman Provincial Coinage* pour la période, permettra, à terme, de saisir plus facilement l'ensemble du monnayage portant le nom de ces gouverneurs. On peut rapidement résumer ce que nous savons de chacun d'entre eux.

¹ B. Geroy, "Die krisis in Ostbalkanländern während der Alleinregierung des Marcus Aurelius", *Acta Antiq. Acad. Scient. Hung.*, 16, 1968, pp. 325-338, désormais dans *Beiträge zur Geschichte der römischen provinzen Mæsien und Thrakien. Gesammelte Aufsätze*, Amsterdam, 1980, pp. 259-272 ; *Id.*, "Die Einfälle der Nordvölker in den Ostbalkanraum im lichte der Munzschaftzfunde. I- Das II und III Jahrhundert (101-284)", *ANRW II*, 6, 1977, pp. 110-181, (= *Beiträge zur Geschichte der römischen provinzen ...*, 1980, pp. 361-431) ; W. Scheidel, "Probleme der Datierung des Costoboceneinfalls im Balkanraum unter Marcus Aurelius.", *Historia*, 39, 1990, pp. 493-498.

² Pour le règne de Commode voir M. Horster, « Statthalter von Thrakien unter Commodus », *ZPE*, 147, 2004, pp. 247-258 (désormais cité M. Horster, 2004).

A) *M(arcus) Paccius Silvanus Core dius Gallus L(ucius) Pullaienus Gargilius Antiquus*³

Gargilius Antiquus est bien connu. Il assura en Thrace la transition entre le règne d'Antonin le Pieux et celui de Marc Aurèle et Lucius Vérus. Une inscription grecque de Nicopolis⁴ atteste en effet clairement qu'il était déjà en Thrace avant la mort d'Antonin. C'est une inscription latine de Périnthe⁵ qui nous fait connaître son cursus jusqu'à la désignation au consulat. Il est alors le légat de deux Augustes : l'inscription est donc postérieure à mars 161. Deux autres inscriptions grecques témoignent de son gouvernement en Thrace, l'une encore à Nicopolis⁶, l'autre à Marcianopolis⁷. Son nom a pu être restitué sur un diplôme militaire réalisé alors qu'il avait déjà quitté sa province⁸. Hors de Thrace, une inscription du Thugga⁹ élevée pendant ou après son consulat nous livre sa nomenclature complète et nous apprend qu'il était le patron du *pagus*. Enfin un Gargilius Antiquus figure dans la lettre de Commode aux Athéniens à propos de la gérousie, il peut s'agir de son fils¹⁰. Mais il est aussi possible de songer à notre personnage, qui aurait alors été assez âgé. S'il a survécu aussi longtemps, Gargilius Antiquus a dû avoir une carrière consulaire : nous en ignorerions alors tout. D'assez nombreuses monnaies de la province mentionnent son gouvernement¹¹, ce sont des monnaies de Périnthe¹², Hadrianopolis¹³, Pautalia¹⁴, Philippopolis¹⁵, Plotinopolis¹⁶.

³ *PIR*² G 79 ; G. Alföldy, *Die Legionslegaten der römischen Rheinarmee*, (*Epigraphische Studien* 3), Cologne, 1967, p. 33 n° 41 ; J.H. Oliver, "The sacred Gerusia and the Emperor's consilium", *Hesperia*, 36, 1967, pp. 329-335 ; G. Alföldy, *Konsulat und Senatorenstand unter den Antoninen*, 1977 (désormais abrégé G. Alföldy, *KS*, 1977), p. 177, 259, 294, 297, 316, 336 ; G. Alföldy, "Der Senator Q. Gargilius Macer Aufidianus und seine Verwandten", *Chiron*, 8, 1978, pp. 361-376 ; A. Licordari, in *Epigrafia e ordine senatorio. Atti del colloquio internazionale A.I.E.G.L., t. I-II (Tituli 4-5)*, Rome, 1982, (désormais cité *E.O.S. I ou II*, 1982), II, p. 16 ; M. Corbier, *E.O.S. II*, 1982, p. 737 ; B. E. Thomasson, *Laterculi Praesidium I*, Göteborg, 1984 (désormais cité B.E. Thomasson, 1984), c. 165 n. 28 ; E. Dabrowa, "M. Paccius Silvanus Quintus Core dius Gallus Gargilius Antiquus et son cursus honorum", *Nunc de Suebis dicendum est. Studia archaeologica et historica G. Kolendo ab amicis et discipulis dicata*, Warszawa, 1995, pp. 99-102 ; E. Dabrowa, *The governors of Roman Syria from Augustus to Septimius Severus*, Bonn, 1998, pp. 214-215 ; M. Roxan, P. Weiss, "Die Auxiliartuppen der Provinz Thracia. Neue Militärdiplome der Antoninenzeit", *Chiron*, 28, 1998, pp. 371-420 (désormais M. Roxan, P. Weiss) et surtout pp. 391 et suivantes, 418-419 ; B. Rossignol, *Études sur l'empire romain en guerre durant le règne de Marc Aurèle (161-180)*, thèse de doctorat, université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2004, thèse dactylographiée, (désormais B. Rossignol, 2004) n° 87.

⁴ (*AE* 1926, 93) ; *IG Bulg.* II, 606 (Thrace, Nicopolis ad Istrum, 10 décembre 160 - 7 mars 161). Inscription située à tort à Philippopolis dans la *PIR*².

⁵ *CIL* III, 7394 cf. 12324 (*ILS* 1093) ; M.H. Sayar, *Perinthos – Herakleia (Marmara Ereğlisi) und Umgebung. Geschichte, Testimonien, griechische und lateinische Inschriften*, Vienne, 1998 (désormais cité M.H. Sayar, 1998), pp. 202-203, n° 19 (Thrace, Périnthe, après mars 161).

⁶ *IG Bulg.* II, 609 (Thrace, Nicopolis ad Istrum, vers 161). Inscription située à tort à Philippopolis dans la *PIR*².

⁷ (*SEG* XXVIII (1978), n° 598) (Thrace, Marcianopolis).

⁸ M. Roxan, P. Weiss, pp. 389-398, n° 3 (*AE* 1998, 1623) (diplôme militaire de la province de Thrace, 161-162, deuxième moitié de l'année)

⁹ *CIL* VIII, 26579 ; M. Khanoussi et L. Maurin éd., *Dougga, fragments d'histoire*, Bordeaux-Tunis, 2000, n° 64 (Afrique, Thugga)

¹⁰ D.J. Geagan, *The Athenian constitution after Sulla* (*Hesperia* Suppl. XII), Princeton, 1967, pp. 187-193 (cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1969, n° 153) avec observation de J.H. Oliver, "The sacred Gerusia and the Emperor's consilium", *Hesperia*, 36, 1967, pp. 329-335 (cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1969, n° 193) (Achaïe, Athènes).

¹¹ Liste des cités : B. E. Thomasson, 1984, c. 165 n. 28. Notre but n'étant pas ici d'étudier spécifiquement le monnayage citant ces gouverneurs, nous n'indiquerons pas les références de chacune des pièces, références que l'on trouvera facilement à partir de la bibliographie indiquée pour chaque gouverneur. L'achèvement en cours du volume du *Roman Provincial Coinage* concernant l'époque antonine facilitera grandement les recherches sur ces questions et mettra fin à la dispersion des références. À titre de commodité nous indiquons le numéro provisoire attribué aux diverses frappes par le *Roman Provincial Coinage on line* (<http://rpc.ashmus.ox.ac.uk/coins/> ; désormais *RPC* suivi du numéro provisoire) qui n'est pas encore exhaustif pour les cités de Thrace.

¹² *RPC*, 8663 ; cf. F. Rebuffat, *Les enseignes sur les monnaies d'Asie Mineure des origines à Sévère Alexandre*, *B.C.H. Suppl.* 31, Paris, 1997, p. 128 ; M. Horster, 2004, p. 253, n. 52.

La famille de Gargilius Antiquus est assez bien connue, mais la reconstitution de son histoire familiale a été discutée et soulève toujours un certain nombre de questions. Sa nomenclature, comme celle de ses ascendants laisse supposer une histoire familiale assez complexe, impliquant peut-être plusieurs adoptions. Les origines familiales et géographiques de notre personnage sont assez controversées : on a pu le rattacher à Antium¹⁷ ou à Thugga¹⁸. Quelle que soit son origine géographique exacte, les attaches de notre personnages avec l'Afrique sont certaines, notamment du côté des *Pullaieni*, riches propriétaires en Proconsulaire¹⁹. Semblablement l'origine italienne des *Coredii*²⁰ ne semble pas faire de doute. L'honorabilité de la famille d'Antiquus remonte au moins au consul de 119²¹, Quintus Gargilius Antiquus, qui fut proconsul sous Hadrien²². La parenté exacte de notre personnage avec son quasi homonyme a été discutée²³. Quelle qu'elle fut, la carrière de Gargilius Antiquus était préparée par d'illustres ascendants. Le cursus d'Antiquus est assez classique et relativement honorable. Sa chronologie peut être supposée à partir de la date du gouvernement de Thrace qu'il faut placer en 160-162. Antiquus doit alors avoir une quarantaine d'années. Il est possible de placer sa naissance vers 120. Sa carrière commence par le décemvirat judiciaire, puis le tribunat laticlave entraîne notre personnage dans la légion III Gallica, en Syrie, vraisemblablement au milieu des années 140. Le jeune sénateur doit être assez en faveur par la suite puisqu'il est le candidat de l'empereur, Antonin le Pieux, à la questure. Celle-ci est suivie du tribunat de la plèbe, puis de la préture.

La carrière prétorienne semble rapide, car elle ne compte que trois postes. Antiquus exerce d'abord la curatelle de plusieurs petites voies d'Italie, puis prend le commandement de la légion I Minervia en Germanie inférieure, sans doute entre 156 et 158. Nous connaissons deux gouverneurs dont la fonction se place entre 150 et 160 : Cn. Iulius Vérus²⁴, mais qui est peut-être déjà parti de la province en 155 et Ti. Claudius Iulianus²⁵. C'est plus probablement ce second personnage qui fut le supérieur d'Antiquus. Il faut noter que les carrières prétoriennes des légats de la légion de Bonn que nous connaissons pour le milieu du II^e siècle sont assez rapides, et parfois assez parallèles à celle de L. Pullaienus Gargilius Antiquus²⁶. C'est à la fin de sa légation de légion, Antiquus est nommé à la tête de la province de Thrace, au plus tard au début 161²⁷. Il est possible que Gargilius ait été le successeur de

¹³ *RPC*, 10608.

¹⁴ *RPC*, 8838, 8755, 8837, 8767, 8835, 3479, 8753.

¹⁵ *RPC*, 10460, 7415, 7421, 7412, 8363.

¹⁶ *RPC*, 4555, 10318, 10039.

¹⁷ A. Licordari, *op. cit.*

¹⁸ M. Corbier, *op. cit.*

¹⁹ M. Bonello Lai, « La gens Pullaiena », in M. Khanoussi et A. Mastino dir., *Uchi Maius I*, Sassari, 1997, pp. 245-281.

²⁰ M. Sartre, « Inscriptions inédites de l'Arabie romaine », *Syria*, 50, 1973, pp. 223-233, plus particulièrement pp. 223-228.

²¹ (*AE* 1979, 62)

²² (*IGR* IV, 848) ; Th. Corsten, *Die Inschriften von Laodikeia am Lykos*, Bonn, 1997, n° 14 (Asie, Laodicée de Phrygie).

²³ Bilan et hypothèses sur ses ascendants dans B. Rossignol, 2004, pp. 669-675.

²⁴ W. Eck, *Die Statthalter der germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, (*Epigraphische Studien* n° 14), Cologne, 1985, n°33, pp. 173-174.

²⁵ W. Eck, *op. cit.*, pp. 175-176.

²⁶ Entre ca. 130 et ca. 185 on connaît les carrières de M. Pontius Laelianus, M. Claudius Fronto et L. Calpurnius Proclus. Cf. G. Alföldy, *Die Legionslegaten der römischen Rheinarmeen*, (*Epigraphische Studien* 3), Cologne, 1967 ; B. Rossignol, 2004, p. 668.

²⁷ Peut-être faut-il rapprocher cette promotion de la légation de la I Minervia au gouvernement de Thrace avec la présence à Périnthe de Victorius Sabinus, frumentaire de la I Minervia qui aurait servi dans l'*officium* du gouverneur après avoir exercé à Lyon : (*IGR* III, 80) (*ILS* 9476) ; (*AE* 1927, 84) ; (J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1958, 317) ; M.H. Sayar, 1998, n° 80 ; cf. J. Nelis-Clément, *Les Beneficarii : militaires et administrateurs au*

Pompeius Vopiscus²⁸, nous savons désormais grâce au diplôme militaire qu'il précéda directement Tullius Maximus qui le remplaça dans la deuxième moitié de 161 ou de 162.

Après le début de la guerre parthique, Gargilius dut s'occuper du passage d'une partie des troupes qui venaient depuis les provinces occidentales. C'est du moins ce que peuvent laisser penser les monnaies de Périnthe portant son nom. Leur motif de revers - Niké -, associé à Marc Aurèle au droit, est en effet le même que celui des monnaies contemporaines de Cyzique portant le portrait de Lucius Vérus au droit. Ces deux frappes doivent être associées au transit des troupes par ces deux villes qui sont des ports complémentaires. Cyzique fut sans doute alors un des points essentiels de rassemblement des troupes de renforts. Les monnaies gardent témoignage du rôle de cette cité et du port d'embarquement qui lui faisait face et qui était aussi la résidence des gouverneurs de Thrace²⁹. Nous verrons que quelques années plus tard, la province de Thrace assista au retour des troupes, ce qui entraîna de nouvelles frappes. Il s'agissait clairement d'une tâche importante : il fallait mettre en place une logistique importante, assurer la nourriture de milliers de soldats, de nombreuses montures, prévoir les embarquements à Périnthe, et éviter, dans la mesure du possible, que la province ne souffre trop de la soldatesque. Les passages furent sans doute étalés car les troupes venaient de loin : la I Minervia³⁰ depuis la Germanie inférieure, la II Adiutrix³¹ depuis la Pannonie, toutes deux accompagnées de vexillations tirées d'autres légions et sans doute de nombreuses unités auxiliaires. La V Macedonica³² n'avait peut-être pas eu à venir jusqu'à Périnthe et avait pu s'embarquer directement depuis Tomis, non loin de sa garnison de Troesmis.

Sensiblement au même moment, Gargilius fut informé de sa désignation au consulat suffect qui doit se placer en 162³³, ou 163 au plus tard. Nous ignorons quelle fut sa carrière consulaire, s'il en a eu une - cela est probable s'il a vécu après 163. Le fils de notre personnage fit un parcours distingué puisqu'il intégra le patriciat sans doute dans la seconde moitié du règne de Marc Aurèle ou sous Commode³⁴.

B) *Q(uintus) Tullius Maximus*³⁵

Nous connaissons la carrière de Q. Tullius Maximus grâce à des documents d'Hispanie et de Thrace. Deux inscriptions versifiées retrouvées à *Legio* nous apprennent qu'il y commanda la légion VII Gemina³⁶. Nous y apprenons aussi qu'il était originaire de Lybie, il faut donc placer ses origines en Afrique³⁷. Dévot de Diane il semble avoir apprécié la chasse.

service de l'empire, Bordeaux, 2000, pp. 119-121. Sabinus aurait pu accéder au poste de frumentaire grâce à une recommandation de Gargilius, et ensuite le suivre pour faire partie de son officium, à moins que sa présence à Périnthe ne soit à mettre au compte d'un déplacement de sa légion pour une guerre en Orient.

²⁸ B. E. Thomasson, 1984, c. 165 n. 27.

²⁹ F. Rebuffat, *op. cit.*, pp. 126-128 et pp. 90-91

³⁰ *CIL* VI, 41142.

³¹ (*ILS*, 8977) ; *I.L. Alg.* II, 4681 (Numidie, Thibilis).

³² *CIL* III, 7505 (*ILS*, 2311) ; E. Schallmayer éd., *Der römische Weihebezirk von Osterburken. Corpus der griechischen und lateinischen Beneficiarius-Inschriften des römischen Reiches*, Stuttgart, 1990 (désormais *CBI*), n° 631.

³³ G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 177 le place en 162, date la plus probable.

³⁴ (*AE* 1916, 118) ; cf. F. Jacques, *Les curateurs de cités dans l'Occident romain de Trajan à Gallien*, Paris, 1983 (désormais F. Jacques, *Curateurs...*, 1983), pp. 77-78 n° 27.

³⁵ G. Alföldy, *KS*, 1977, pp. 185, 196, 259, 300, 317 ; P. Le Roux, *L'Armée romaine et l'organisation des provinces ibériques, d'Auguste à l'invasion de 409*, Paris, 1982, p. 315 ; M. Corbier, *E.O.S.* II, 1982, p. 745 ; B. E. Thomasson, 1984, c. 166 n. 30 ; G. Alföldy, "Die senatorischen Kommandeure der legio VII Gemina" dans *Römische Heeresgeschichte. Beiträge 1962-1985*, Amsterdam, 1987, p. 416, p. 429 ; M. Roxan, P. Weiss, pp. 371-420 et surtout 391-395, 418-419 ; B. Rossignol, 2004, n° 103.

³⁶ *CIL* II, 2660 (cf. p. 708 et p. 912) (*ILS* 3259-3260) (Espagne Citérieure, *Legio*).

³⁷ cf. G. Alföldy, *KS*, 1977 p. 317 ; M. Corbier, *op. cit.*, 1982

Une inscription d'Augusta Traiana atteste de sa présence à la tête de la Thrace durant le règne conjoint de Marc Aurèle et de Lucius Vérus³⁸. La chronologie exacte de son passage dans cette province n'a cependant été définitivement établie que par la récente publication de diplômes militaires³⁹. Il est sûr désormais qu'il fut le successeur de L. Pullaienus Gargilius Antiquus. Il arriva donc dans la province à la fin 161 ou au plus tard à la fin 162. Le gouvernement de Tullius Maximus en Thrace est aussi connu par les monnaies⁴⁰ de diverses cités : Hadrianopolis, Pautalia⁴¹, Traianopolis⁴², Augusta Traiana⁴³ et Philippopolis. Ces dernières indiquent qu'il était consul désigné à la fin de son gouvernement⁴⁴. Tullius Maximus dut donc quitter la province à la fin de 163 ou en 164 pour recevoir le consulat en 164 ou 165⁴⁵. On peut donc placer sa légation de légion vers 160-161 au plus tard, les deux postes ayant pu se succéder. Il faut sans doute supposer au moins un poste prétorien avant la légation de légion⁴⁶.

Notre personnage ayant été consul en 163 ou 164, il est peut-être le Maximus qui est le collègue au consulat d'un Tertullus dans un passage du *Digeste*⁴⁷. En effet, il y a de fortes chances pour que Iulius Scapula Tertullus ait été consul vers 163-164⁴⁸. On ne peut cependant pas avoir de certitude sur ce dernier point. Nous ignorons si Tullius Maximus eut une carrière consulaire.

C) App(ius) Claudius Martialis⁴⁹

Le gouvernement en Thrace de Claudius Martialis, connu par des inscriptions et des monnaies de la province, était traditionnellement daté de 161/162 à 163/164⁵⁰ avant celui de Q. Tullius Maximus. La découverte et la publication de diplômes militaires de Thrace⁵¹ ont montré que cette datation était erronée et que Claudius Martialis avait été gouverneur de

³⁸ L. Robert, « Des Carpathes à la propontide. VI : une inscription et les bains d'Augusta Traiana » *Studia classica*, 16, 1974, pp. 53-61 (=OMS VI, pp. 275-283) ; (SEG XXVI, 1976-1977, n° 784) (AE 1977, 769) (Thrace, Augusta Traiana). Signalons ici aussi rapidement le fragment (IGR I, 584 = 1426) ; IG Bulg II, 614 cf. V, 5203 ; (cf. M. Horster, 2004, pp. 256-257) qui semble concerner un gouverneur dont le gentilice se termine en ...JLIUS, il peut concerner donc Tullius Maximus, mais aussi Asellius Aemilianus. On ne peut exclure de plus la lecture ...JLIUS ce qui ouvrirait encore plus largement les possibilités d'identification.

³⁹ M. Roxan, P. Weiss, pp. 389-398, n° 3 (AE 1998, 1623) (diplôme militaire de la province de Thrace, 161-162, deuxième moitié de l'année) et *idem*, pp. 398-401, n° 4 (AE 1998, 1624) (diplôme militaire de la province de Thrace, décembre 162 - septembre 163). Il faut noter que le premier éditeur de l'inscription d'Augusta Traiana avait donné la bonne datation : cf. L. Robert, *op. cit.*, p. 53 (= 275).

⁴⁰ Cf. B.-E. Thomasson, *op. cit.*

⁴¹ RPC, 8843, 8773-8775, 8777, 8779, 8841, 8842, 8845, 10034.

⁴² M. Horster, 2004, p. 253 n. 50 ; RPC, 10361-10362.

⁴³ RPC, 3897, 9374, 9380, 10227, 10337. Voir les remarques de L. Robert, *op. cit.*, pp. 60-61 (=282-283) sur les circonstances de cette frappe.

⁴⁴ cf. M. Roxan, P. Weiss, *op. cit.*, p. 393.

⁴⁵ G. Alföldy, KS, 1977, p. 185 donne une date trop basse car il se base sur la chronologie alors admise des gouverneurs de Thrace.

⁴⁶ Cf. P. Le Roux, *op. cit.*, et voir le cursus légèrement postérieur de Cornelius Anullinus (CIL II, 5506 (ILS, 1139) ; CIL II2 (5), 623 (Bétique, Iliberris)).

⁴⁷ Digeste XLVIII, 5, 30, 5.

⁴⁸ cf. G. Alföldy, KS, 1977, p. 196 n. 235.

⁴⁹ PIR² C 931 ; G. Alföldy, KS, 1977, pp. 259, 276-278 ; W. Eck, "Die fistulae aquariae der Stadt Rom. Zum einfluss des sozialen Status auf administratives Handeln", E.O.S. I, 1982, pp. 197-225 ; B. E. Thomasson, 1984, c. 166 n. 29 ; F. Rebuffat, *op. cit.*, pp. 129-130 ; M. Roxan, P. Weiss, pp. 371-420 et surtout 391-395 et 418-419 ; B. Rossignol, 2004, n° 33.

⁵⁰ G. Alföldy, KS, 1977 ; B.E. Thomasson, *op. cit.*

⁵¹ M. Roxan, P. Weiss, p. 382 n° 2 et p. 389 (AE 1998, 1622) (diplôme militaire de Thrace daté de la période octobre 166 - début 169) et *idem*, p. 405 n° 5 (AE 1998, 1625) (diplôme militaire de Thrace daté de la période 166 -169) et *idem*, pp. 406-408 n° 6 (AE 1998, 1626) (diplôme militaire de Thrace daté de la période 167 - début 169).

Thrace à la fin du règne conjoint de Marc et de Vêrus, puisqu'il y est attesté après octobre 166. Il faut donc placer son gouvernement entre 166 et 169.

La datation antérieure reposait cependant sur une base qui n'était pas à proprement parler erronée, à savoir une inscription de Nicopolis⁵². Sur cette inscription la titulature impériale de Marc Aurèle et de Lucius Vêrus ne possède pas encore les surnoms gagnés à la suite des victoires en Orient, elle peut donc être tenue pour antérieure à l'automne 163. Faut-il alors penser que le prédécesseur de Martialis, Q. Tullius Maximus, n'eut pas une durée de fonction très longue, et qu'au contraire Martialis fut gardé assez longtemps en poste en Thrace, de la seconde moitié de 163 à l'année 167 au moins ? La question reste à notre avis ouverte, mais l'essentiel est la datation assurée pour 166-167. Il n'est pas par ailleurs nécessaire de supposer qu'il succéda directement à Q. Tullius Maximus. Un gouverneur inconnu peut en effet s'insérer entre eux deux si l'on ne veut pas reconnaître la datation de l'inscription de Nicopolis comme probante. En revanche, Martialis fut vraisemblablement le prédécesseur direct de Caerellius Priscus. Le nom de Martialis doit être restitué sur une inscription de Serdica⁵³, mais c'est à tort qu'on l'a restitué, nous le verrons, sur une inscription de Marcianopolis⁵⁴. Son gouvernement est aussi connu par les monnaies⁵⁵ de deux cités : Serdica⁵⁶ et Anchialos⁵⁷.

Il faut alors brièvement revenir ce dernier monnayage. Dans son important travail sur les monnaies à enseignes F. Rebuffat, ne connaissant nécessairement que la datation traditionnelle, liait la présence d'un vaisseau portant des enseignes militaires sur les frappes d'Anchialos à l'embarquement des troupes pour la guerre parthique. Située sur un golfe de la Mer Noire, face à Apollonia (Sozopol) et non loin de la frontière avec la Mésie Inférieure, Anchialos (Pomorije en Bulgarie) est en effet bien placée pour permettre de telles opérations, mais aussi pour contrôler les routes qui mènent aux autres ports, les monnaies témoignant alors du rôle de l'escadre, en évoquant aussi le périple de Lucius Vêrus, destiné à "apporter la *felicitas* aux régions concernées"⁵⁸. Par ailleurs les deux enseignes peuvent aussi être un discret rappel de la *concordia* des empereurs. Les dernières découvertes imposent de lier cette frappe, non pas au départ de l'armée, mais bien à son retour victorieux et progressif en 166-167, et peut-être au voyage de Lucius Vêrus jusqu'à son triomphe à Rome.

Nous pouvons donc retenir la période 166/167 - 168/169 pour les fonctions de Martialis en Thrace. Le reste de la carrière de notre personnage, qui était alors un ancien préteur, ne peut que faire l'objet de spéculations. Ainsi l'on a voulu reconnaître notre personnage dans un dénommé Martialis qui a peut-être été tribun laticlave de la légion II Adiutrix en 156 alors que M. Iallius Bassus la dirigeait⁵⁹. Cette identification n'est pas impossible – la carrière aurait été rapide –, mais elle n'est pas prouvée non plus. Enfin c'est peut-être son nom qui figure sur une canalisation de Rome⁶⁰.

⁵² (AE 1915, 117) ; L. Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient*, Paris, 1940, p. 100 n° 39 ; *IG Bulg.* II, 660 (Thrace, Nicopolis ad Istrum, 163 ?).

⁵³ (SEG XV, 438) (J. et L. Robert, *Bull. Ép.*, 1948, 127) ; *IG Bulg.* IV, 1926 (Thrace, Serdica).

⁵⁴ (SEG XXVIII, 1978, n° 599), voir *infra*.

⁵⁵ cf. B.E. Thomasson, *op. cit.*

⁵⁶ *RPC*, 7390-7391.

⁵⁷ *RPC*, 4520 ; cf. F. Rebuffat, *op. cit.*, p. 129-130.

⁵⁸ F. Rebuffat, *op. cit.*, p. 130

⁵⁹ (AE 1982, 542) ; (AE 1988, 943) (Pannonie, *Aquincum*).

⁶⁰ *CIL* XV, 7427 (Rome, Quirinal) ; Cf. W. Eck, *op. cit.*, p. 213.

D) [Caerellius Priscus]⁶¹

Ce personnage n'est réellement connu que par un cursus sénatorial acéphale de Mayence⁶² où le gouvernement de Thrace figure dans une série peu ordinaire de gouvernements de provinces. L'identification exacte du personnage a été longtemps discutée, on s'accorde généralement aujourd'hui à y reconnaître la carrière de Caerellius Priscus, personnage qui fut *praetor tutelarius* durant le règne des *Divi Fratres*⁶³ c'est-à-dire entre 161 et 169. Arrius Antoninus ayant été le premier titulaire de cette nouvelle fonction, la chronologie peut être restreinte encore, approximativement à la période 163-169⁶⁴. Le cursus de Mayence est antérieur à la division de la province de Bretagne, les provinces de Mésie et de Germanie étant explicitement désignées comme supérieures, et vraisemblablement postérieur à l'installation d'une légion en Rhétie, qui fit accéder cette province au rang des gouvernements sénatoriaux. Le titulaire du cursus doit avoir le même nom que Caerellius Marcianus son fils, on ne peut donc pas raisonnablement attribuer ce cursus à un personnage portant un autre gentilice, comme E. Groag avait voulu le faire en l'identifiant à Asellius Aemilianus⁶⁵. Outre Caerellius Priscus, on pourrait penser à C. Caerellius Sabinus "leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) provinciae Raetiae" en 185, après avoir été légat de la XIIIème légion Gemina en Dacie⁶⁶. Mais cette légation de légion ne figure pas à Mayence, on ne doit donc pas identifier les deux personnages. Il est par contre légitime de leur supposer une éventuelle parenté, et nous retiendrons donc, en attendant de possibles nouvelles sources, une identification du personnage de Mayence à Caerellius Priscus. J.F. Gilliam⁶⁷ a retrouvé un homonyme de notre personnage sur un papyrus égyptien et proposé l'hypothèse d'un lien de parenté. Ce lien nous paraît cependant fort fragile. Diverses hypothèses ont été avancées sur les origines de notre personnage, notamment l'Afrique du Nord⁶⁸ et l'Italie⁶⁹. Si Priscus était effectivement lié à Sabinus, il faut retenir l'Italie et plus précisément Aquinum dans le Latium oriental⁷⁰.

⁶¹ *PIR*² C 154, 160 ; *RE* III 1284 n. 8 ; W. Zwickler, *Studien zur Markussäule*, Amsterdam, 1941, pp. 165-166, 186-187 ; A.R. Birley, "The status of Moesia Superior under Marcus Aurelius", *Acta Antiqua Philippopolitana : Studia Historica et Linguistica, Serdicae*, Sofia, 1963, pp. 109-112 ; A.R. Birley, *Marcus Aurelius*, Londres, 1966, p. 225 ; A. R. Birley, "The Roman Governors of Britain", *Epigraphische Studien*, 4, 1967, pp. 74-75 n° 31 ; G. Winkler, "Die Statthalter der römischen Provinz Raetien unter dem Prinzipat", *Bayerische Vorgeschichtsblätter*, 36, 1971, p. 95 n° 17 ; G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 186-187, 219, 229, 235, 246, 317 ; A.R. Birley, *The Fasti of Roman Britain*, 1981, pp. 132-133 ; B. E. Thomasson, 1984, c. 53 n° 52, c. 75 n° 58, c. 80 n° 30, c. 130 n° 60, c. 176 n° 72 ; W. Eck, *Die Statthalter der germanischen Provinzen vom 1-3 Jahrhundert*, (*Epigraphische Studien* n° 14), Cologne, 1985, n° 38, pp. 74-75 ; E. Doruthiu-Boila, "Der Status von Moesia Superior unter Marcus Aurelius", *ZPE*, 68, 1987, pp. 247-249 ; K. Dietz, "Zur Verwaltungsgeschichte Obergermaniens und Rätien unter Mark Aurel : I. Zur Laufbahn des <Caerellius Priscus>", *Chiron*, 19, 1989 (désormais Dietz, 1989), pp. 409-420 ; A.R. Birley, "Senators as Generals", *Kaiser, Heer und Gesellschaft*, 1999, p. 111 ; K. Dietz, "Legio III Italica", in Y. Le Bohec dir., *Les légions de Rome*, Lyon, 2000, p. 134 ; J. Nelis-Clément, *Les beneficiarii : militaires et administrateurs au service de l'empire*, Bordeaux, 2000, p. 80 ; B. Rossignol, 2004, n° 22.

⁶² *CIL* XIII, 6806 ; cf. K. Dietz, 1989, p. 410 (Germanie Supérieure, Mayence).

⁶³ *Frg. Vat.* 244

⁶⁴ *CIL* V, 1874 (*ILS* 1118)

⁶⁵ Rappel rapide des hypothèses anciennes dans A.R. Birley, *op. cit.*, 1967, p. 75.

⁶⁶ (*AE* 1974, 542) ; *IDR* III, 3, 244 (Germisara, Dacie) ; cf. Dietz, 1989, p. 426 ; I. Piso, *FDP*, n° 54, pp. 235-237

⁶⁷ J.F. Gilliam, "Review of H.A. Sander, *Michigan Papyri*, vol VII", *American Journal of Philology*, 71, 1950, pp. 432-438, maintenant *Roman army papers*, (Mavors II), Amsterdam, 1986, p. 57 (à propos du *pap.* n°451).

⁶⁸ G. Alföldy, *op. cit.*, 1977, p. 317.

⁶⁹ A.R. Birley, *op. cit.*, 1967.

⁷⁰ I. Piso, *op. cit.* ; sur la répartition du gentilice voir M. Christol, « La carrière de Q. Cerellius Apollinaris préfet des vigiles de Caracalla », in *Mélanges d'histoire ancienne offerts à W. Seston*, 1974, p. 120.

Ce qu'il reste de l'inscription de Mayence retrace la fin d'une carrière sénatoriale qui semble bien remplie et a mené son titulaire jusqu'aux plus hautes fonctions. Celles-ci sont exclusivement composées de gouvernements de provinces. Leur ordre est particulièrement intrigant car il ne correspond pas à la hiérarchie habituelle de ces diverses provinces. Thrace, Mésie supérieure, Rhétie, Germanie supérieure et Bretagne se succèdent, et leur statut (province de rang prétorien ou consulaire) pose problème. L'inscription ayant été retrouvée à Mayence, il y a de fortes chances pour qu'elle ait été faite peu de temps après que Caerellius, gouverneur de Germanie supérieure, a appris sa nomination à la tête de la Bretagne. Le consulat de notre personnage devait être mentionné, comme c'est souvent le cas, en tête de cursus et non pas à sa place chronologique, ce qui nous prive d'un indice important. Par ailleurs, comme nous ne possédons pas d'autres témoignages directs sur la carrière de Caerellius, toute tentative de compréhension et d'interprétation du cursus ne peut se faire qu'indirectement, par comparaison avec les autres titulaires connus du gouvernement de ces provinces, et en tenant compte des vides connus dans leurs fastes. Avant d'examiner brièvement les diverses solutions proposées, et leur validité, nous voulons souligner deux problèmes de méthodes. Premièrement, ne disposant que d'une seule source, il ne saurait être complètement question d'exclure la présence d'éventuelles erreurs dans le texte qu'elle nous propose. Si nous allons traiter des postes énumérés par l'inscription de Mayence en considérant que leur énumération correspond à l'ordre chronologique effectif de leur succession, nous restons toutefois conscient qu'il ne s'agit que de la probabilité la plus importante. Deuxièmement, on ne peut tenir l'identification avec Priscus que comme très probable et utiliser la date connue pour la fonction de Priscus afin d'interpréter le déroulement de la carrière de l'anonyme ne peut être pratiqué qu'*in fine*, afin d'éviter tout raisonnement circulaire⁷¹.

Si l'on fait abstraction de l'identification avec Priscus, c'est la succession des gouvernements provinciaux qui peut orienter une datation du cursus pour notre époque, au sein de la période 166-213⁷². Si elle doit rendre compte de modifications temporaires des statuts de ces provinces et plus particulièrement des deux provinces qui posent véritablement problème dans la séquence - Mésie supérieure et Rhétie - il est légitime de penser que de telles modifications ont eu lieu durant le règne de Marc Aurèle à l'occasion des guerres danubiennes. Nous pouvons rapidement synthétiser en un tableau l'état de nos connaissances sur les gouvernements de ces provinces entre 161 et 179⁷³. Les noms figurant en gras sont ceux des gouverneurs connus et datés avec certitude, en italique les attestations moins certaines, ou celles où, pour une période donnée, plusieurs noms sont connus sans que l'on puisse préciser l'ordre de succession et la chronologie exacte. Les cases figurant en grisé pour la Rhétie sont les années où la province dépendait encore d'un gouverneur de rang équestre, le nom du dernier titulaire connu étant indiqué. Les cases entourées de bordures épaisses délimitent les périodes qui peuvent être le plus sûrement occupées par Caerellius. Un seul Auguste étant attesté sur l'inscription de Mayence (dans le tableau années indiquées en gras), si l'on veut la rapporter à notre période, il faut lui assigner la limite chronologique du 27 novembre 176, date à laquelle Commode reçoit le titre d'Auguste. Caerellius ne peut donc guère avoir reçu son commandement en Bretagne après la fin 176.

⁷¹ Il faut noter la grande prudence de W. Eck, op. cit., 1985, au sujet de l'identification et de la datation.

⁷² Dietz, 1989, p. 411.

⁷³ Tableau tiré de B. Rossignol, 2004, p. 215.

Province/Date	Thrace	Mésie Sup.	Rhétie	Germanie Sup.	Bretagne
161	Gargilius Antiquus /	M. Staius Priscus /	Sex. Baius Pudens Sex. Baius Pudens T. Desticius Severus [...] proc	/ C. Aufidius Victorinus	M. Staius Priscus /
162	Q. Tullius Maximus	M. Servilius Fabianus		idem	Sex. Calpurnius Agricola
163	idem /?	?		idem	idem
164	?	?		idem	<i>idem</i> ?
165	?	?		<i>Iunius Victorinus</i> ?	<i>idem</i> ?
166	Ap. Claudius Martialis	?		<i>Idem</i> ?	?
167	Ap. Claudius Martialis	? / M. Claudius Fronto ?		<i>Idem</i> ?	?
168	Ap. Claudius Martialis ? /	M. Claudius Fronto	?	?	?
169		idem /... ?.../	?	?	?
170		idem /	?	?	?
171	<i>C. Pantuleius Graptiacus</i>		?		?
172	C. Pantuleius Graptiacus		<i>P. Cornelius Anullinus</i> ?		Q. Antistius Adventus ?
173	<i>idem</i>	M. Macrinus Avitus Catonius	<i>idem</i> ? /		Q. Antistius Adventus
174	<i>idem</i> ? /	Vindex ?			Q. Antistius Adventus ?
175	Asellius Aemilianus ?	idem ? / ?			?
176	Asellius Aemilianus	?	[...] (=Larcus Lepidus ?)?	<i>P. Cornelius Anullinus</i> ?	
177	<i>L. Septimius Flaccus</i> ?	P. Helvius Pertinax	?	P. Cornelius Anullinus	
178	?	P. Helvius Pertinax ?	?	?	Ulpus Marcellus
179	<i>Cl(audius) Bellicus</i>	?	M. Helvius Clemens	?	idem
180	<i>Cl(audius) Bellicus</i>		M. Helvius Clemens		<i>idem</i>

Quelques remarques doivent être faites sur les occupants de ce tableau. On ne connaît nominalement que trois gouverneurs de Thrace pour la période 161-169⁷⁴, et deux - peut-être trois - pour la période 176-180. Pour chacune de ces périodes, il est sans doute possible de supposer au moins un inconnu. Nous n'avons pas placé dans le tableau l'anonyme de Périnthe, « frère de Tropaiophorus »⁷⁵. Les fastes de la province de Rhétie pour la période sont très mal connus, ce n'est qu'à titre d'hypothèse que nous y plaçons Cornelius Anullinus⁷⁶ et

⁷⁴ M. Roxan, P. Weiss, pp. 371-420 et surtout 391 et suivantes, 418-419.

⁷⁵ Voir *infra*. Une autre inscription anonyme se rapportant à un gouverneur (*IG Bulg.* II, 727 (AE 1927, 71), cf. B.E. Thomasson, 1984 c. 167 n°32) concerne sans doute Asellius Aemilianus.

⁷⁶ *CIL* II, 2073 = 5506 (*ILS* 1139) ; (AE 1987, 502) ; *CIL* II² (5), 623 (Bétique, Iliberris) ; B. Rossignol, 2004, n° 37.

l'anonyme qui est peut-être Larcus Lepidus⁷⁷. La province de Mésie supérieure fut probablement une province de rang prétorien lorsqu'elle fut gouvernée par Macrinus Avitus Catonius Vindex⁷⁸. En revanche, et contrairement à ce que l'on pouvait croire auparavant, nous savons désormais que Calpurnius Iulianus⁷⁹ ne fut pas gouverneur de Mésie supérieure, mais de Dacie Supérieure⁸⁰.

Le cursus de Caerellius s'insère sans problème dans les blancs des fastes des provinces concernées. Il est possible de penser qu'il fut le prédécesseur de Cornelius Anullinus en Germanie et d'Ulpius Marcellus en Bretagne. Dans le même schéma de reconstitution, il fut le prédécesseur aussi de Macrinus Vindex en Mésie supérieure, mais notons tout de suite que Calpurnius Iulianus n'étant plus retenu pour cette province, rien n'oblige à considérer qu'elle ait été aussi une province prétorienne, avec une seule légion, pour Caerellius. Dès lors, la fonction qui fait véritablement problème est le gouvernement de Rhétie.

Plusieurs solutions ont été proposées. Dans son étude de 1963, A. R. Birley envisagea que la Mésie supérieure ait été de rang prétorien à cette période. Caerellius aurait alors commandé trois provinces prétoriennes, Thrace, Mésie supérieure et enfin Rhétie, ce qui constitue une succession unique. Il lui fut objecté que la Rhétie pouvait avoir été brièvement de rang consulaire⁸¹. L'hypothèse de A.R. Birley à propos du statut de la Mésie supérieure concernait d'autres gouverneurs au sujet desquels diverses objections ont été présentées. En 1989, K. Dietz a consacré un long article à cette question et proposé une solution différente au problème⁸². Les commandements en Rhétie et en Germanie supérieure ne se seraient pas succédés, mais ils auraient été groupés, Caerellius commandant plusieurs provinces, comme avant lui, mais pour d'autres régions M. Claudius Fronto et Aufidius Victorinus. K. Dietz s'appuyait sur un document nouveau. Un des nombreux autels de bénéficiaires découverts à Osterburken, et un des premiers de la série, car très clairement daté de 174, fut en effet érigé par un certain Titius Tacitus, bénéficiaire du consul, mais surtout soldat de la légion III Italica⁸³. Or cette légion n'est pas sensée appartenir à la garnison de Germanie supérieure, qui comptait la VIII Augusta et la XXII Primigenia, toutes deux bien attestées à Osterburken. La légion III Italica est normalement la légion de Rhétie où elle arriva vraisemblablement vers 171. On tient généralement pour acquis que son camp se trouvait à Lotschitz - *Locica*, à une quinzaine de kilomètres de *Celeia*. Comment expliquer alors qu'en 174, un soldat de cette légion ait été bénéficiaire d'un personnage consulaire dans un fort de Germanie supérieure ? C'est, selon K. Dietz, qu'à ce moment sa légion se trouvait placée sous l'autorité du gouverneur de Germanie supérieure qui commandait aussi la Rhétie⁸⁴. Certes l'inscription d'Osterburken n'est pas une preuve explicite d'une telle réorganisation administrative, cependant elle correspond précisément à la période où Caerellius peut trouver place dans les fastes de Germanie et nous savons que Marc Aurèle procéda à des regroupements de provinces pour faire face aux nécessités de la guerre.

L'union de la Germanie et de la Rhétie aurait formé un ensemble fort étendu et militairement très important : trois légions, neuf ailes dont une milliaire et trente-quatre

⁷⁷ (*JGR* I, 971) (*ILS* 8834b) ; *Inscr. Cret.* IV, 299 (Crète, Gortyne). Cf. cf. F. Jacques, *Curateurs...*, 1983, pp. 50-51.

⁷⁸ *CIL* VI, 1449 et p. 3805 (*ILS*, 1107). Cf. B. Rossignol, 2004, n° 71.

⁷⁹ A.R. Birley, *op. cit.*, 1963 ; G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 246.

⁸⁰ Cf. I. Piso, *Fasti Provinciae Daciae I*, Bonn, 1993 (désormais *FPD*), pp. 79-80, n° 20.

⁸¹ Cf. A.R. Birley, *op. cit.*, 1981, p. 133 n. 5 et *op. cit.*, 1999 et W. Eck, *op. cit.*, 1985, p. 75 n. 7

⁸² Dietz, 1989, pp. 409-420 voir aussi *idem*, "Legio III Italica", in Y. Le Bohec dir., *Les légions de Rome*, Lyon, 2000, p. 134.

⁸³ (*AE* 1985, 693) ; (cf. Dietz, 1989, pp. 420-424) ; *CBI*, n° 152 (voir aussi n° 159 avec les remarques de J. Nelis-Clément, *Les beneficiarii : militaires et administrateurs au service de l'empire*, Bordeaux, p. 378) (Germanie supérieure, Osterburken)

⁸⁴ Dietz, 1989 ; suivi par J. Nelis-Clément, *op. cit.*, p. 80 et p. 378.

cohortes. C'était un ensemble comparable à la Bretagne, ou au regroupement de provinces qui fut confié à Claudius Fronto. La situation militaire justifiait-elle un tel rassemblement de troupes ? Malheureusement la place de la Rhétie durant les guerres contre les Marcomans est très disputée. Les traces archéologiques parfois invoquées comme la marque de graves destructions sont ambiguës. C'est aussi le cas du passage de la *Vita* de Pertinax qui signale qu'à la tête de la première légion il libéra les Rhéties des barbares, le pluriel anachronique devant inciter à la lecture critique de ce passage⁸⁵. Il est sûr cependant que ce que l'on appelle le *limes* germano-rhétie pouvait constituer un point faible dans le dispositif frontalier. Unifier le commandement des deux provinces pouvait sans doute permettre une action plus cohérente. S'il faut placer l'action de Pertinax vers 171-173, avant que ses compétences ne soient exploitées contre les Sarmates⁸⁶, il est possible d'envisager une nécessaire réorganisation de la Rhétie vers 173. Elle aurait alors été placée sous la tutelle du gouverneur de la grande province militaire voisine, la Germanie supérieure. Cet ensemble pouvait avoir comme finalité le maintien d'un *statu quo*, d'une vigilance armée sur une frontière désormais moins menacée, de manière à porter les efforts plus à l'est. Si l'hypothèse peut sembler plausible, la place de la Rhétie dans la carrière de notre personnage ne peut pas encore être tenue comme définitivement comprise.

Dès lors nous pouvons envisager une reconstitution hypothétique de la carrière de Caerellius. C'est d'abord en Thrace que nous le trouvons, en 169-170. Il aurait alors succédé dans cette province à Claudius Martialis. Il s'agit du dernier poste de sa carrière prétorienne. Nous n'avons pas de moyen de préciser les autres postes, mais cette carrière ne fut que d'une longueur modérée, puisque notre personnage fut préteur vers 163 au plus haut. De 163 à 166, il est possible de placer deux ou trois postes prétoriens. Il paraît raisonnable d'envisager le commandement d'une légion, peut-être juste avant le gouvernement de Thrace. Le consulat, vraisemblablement géré *in absentia*, doit sans doute être placé en 170. Une préture vers 163 peut signifier une naissance vers 133, le consulat fut donc obtenu vers trente-sept ans minimum, et sans doute un peu plus.

Caerellius reçut alors sa première province consulaire, la province voisine de Mésie supérieure. Qu'elle ait été consulaire n'implique pas nécessairement qu'elle ait eu sur son territoire ses deux légions, même si c'était sans doute le cas à ce moment. L'arrivée en Mésie se fit dans des circonstances difficiles. La province avait en effet été confiée au premier gouverneur des Trois Dacies, Claudius Fronto, et celui-ci venait de tomber au combat. Caerellius devait donc faire face à une situation militaire délicate et coopérer avec les provinces voisines, Pannonie et Dacie, en un moment où le front romain craqua sans doute sur plusieurs points et où de graves revers furent subis. Il est envisageable en fait qu'il ait été le gouverneur de Thrace lors de l'invasion des Costobokes. Sans pouvoir les arrêter, peut-être a-t-il fait montre, dans une situation particulièrement dramatique, de ses capacités. Malheureusement nous ne pouvons avoir de certitudes sur ce point.

En Mésie, Caerellius fut, à notre avis, relevé vers 172, vraisemblablement par Macrinus Vindex. Du front danubien, il fut envoyé sur le front rhénan et reçut le commandement de la Germanie supérieure auquel fut peut-être ajouté, mais pas forcément dès son entrée en poste, la Rhétie voisine. Il resta sans doute en poste jusqu'à l'année 175. La paix sur le front nord, la rébellion de l'Orient puis sa remise en ordre occasionnèrent des changements de personnels. C'est à notre avis à ce moment que Caerellius fut envoyé en Bretagne, où la situation n'était pas forcément facile. C'est vers la fin de l'année 175 que nous situons son arrivée dans l'île,

⁸⁵ S.H.A., *Vita Pertinacis*, II, 6.

⁸⁶ G. Alföldy, "P. Helvius Pertinax und M. Valerius Maximianus", *Situla*, 14-15, 1974, pp. 206-207 désormais dans *Römische Heeresgeschichte, Beiträge 1962-1985* (Mavors III), Amsterdam, 1987, pp. 333-334 (désormais cité G. Alföldy, 1974).

où il resta jusqu'à son remplacement par Ulpus Marcellus⁸⁷, en 178 au plus tard. Notre personnage eut donc une carrière consulaire brillante et se trouva à la tête de provinces fortement armées. Présent dans des provinces directement menacées vers 170, il fut ensuite nommé à la tête d'ensembles d'importance stratégique qu'il fallait sécuriser et conserver. Caerellius semble donc avoir été un des personnages essentiels du commandement romain dans la décennie 170. Malheureusement de très nombreuses incertitudes pèsent sur l'interprétation du fragment d'inscription qui nous le fait connaître et bien des faits nous échappent.

E) C(aius) Pantuleius Graptiacus⁸⁸

C'est surtout par son action comme gouverneur de Thrace en 172 que nous connaissons C. Pantuleius Graptiacus⁸⁹. À cette date-là, il s'occupait de l'érection des murailles de la cité de Philippopolis, actuelle Plovdiv, construction décidée par Marc Aurèle⁹⁰. De telles mesures, un an environ après l'invasion des Costobokes, ne sont pas étonnantes. Quelques années plus tard, nous le verrons, la cité de Serdica s'entoura aussi de murailles. Le nom de notre personnage figure peut-être aussi sur une seconde inscription retrouvée en Thrace⁹¹. Elle est cependant très abîmée et sa lecture n'est pas sûre. Nous retrouvons Pantuleius comme patron d'un collège d'Ostie, sur une inscription dont la gravure commença en 140⁹². Son nom, qui figure après celui de Ti. (H)aterius Saturninus, consul en 164, fut sans doute gravé après 150. Enfin nous pouvons penser que les origines de notre personnage sont à chercher en Italie, à *Fundi*, où l'on connaît son père et vraisemblablement un de ses affranchis⁹³. Si Pantuleius était au début de son gouvernement de Thrace en 172, il y est sans doute resté jusqu'à l'arrivée d'Asellius. Pantuleius a donc pu être consul vers 175 ou 176⁹⁴. Lors de la publication d'une dédicace à Commode découverte en Mésie Inférieure à Callatis, D.M. Pipidi a proposé d'y reconnaître notre personnage⁹⁵. Le gouverneur de Mésie Inférieure de cette inscription avait un nom qui se terminait en -acus. Avec un consulat dans la seconde moitié des années 170, il ne serait pas étonnant en effet de retrouver un ancien légat de Thrace à la tête de la Mésie Inférieure sous Commode, aux environs de 184 peut-être. L'identification de Pantuleius avec ce gouverneur est donc souvent retenue, et elle est en effet la plus plausible parmi les candidats possibles⁹⁶. Elle ne peut cependant être tenue pour certaine. Selon la dernière proposition de restitution de l'inscription de Callatis, le gouverneur, dont il est question dans l'inscription, serait mort en service. Pantuleius Graptiacus termina donc peut-

⁸⁷ *R.M.D.* III, 184.

⁸⁸ *PIR*², P 96 ; D.M. Pipidi, "Gouverneur inconnu de la Mésie Inférieure dans une dédicace de Callatis", *Revue des Études latines*, XLVII bis, 1969, pp. 311-319 ; G. Alföldy, *KS*, 1977, pp. 198, 259, 282, 311, 355 ; B.E. Thomasson, 1984, c. 166 n. 31 ; c. 138 n. 103 ([...]-iacus) ; K.L. Wachtel, "Zu den Statthaltern von Moesia Inferior unter Commodus", *Acta Centri Historiae Terra Antiqua Balcanica II*, Sofia, 1987, pp. 284-286 (*AE* 1987, 858) ; B. Rossignol, 2004, n° 80.

⁸⁹ *CIL* III 6121 = 7409 (*ILS* 5337) ; (*IGR* I, 712) ; *IG Bulg* III (1), 878 (Thrace, *Philippopolis*)

⁹⁰ Voir J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1963, n° 143 ; C. M. Danov, "Philippopolis, Serdica, Odessos", *ANRW* II, 7.1, 1979, pp. 240-302 surtout p. 250.

⁹¹ *IG Bulg* III (2), 1691 (Thrace, Pizus).

⁹² *CIL* XIV, 246 et cf. p. 482 (Ostie, 140).

⁹³ *CIL* X 6265 et 6266 (Italie, région I, Fundi). Cf. G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 311 ; A. Licordari, *E.O.S.* II, 1982, p. 28.

⁹⁴ G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 198.

⁹⁵ D.M. Pipidi, "Gouverneur inconnu de la Mésie Inférieure dans une dédicace de Callatis.", *Revue des Études latines*, XLVII bis, 1969, pp. 311-319 (cf. *AE* 1969/70, 579) (cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.*, 1971, n° 437) ; (*AE* 1996, 1350) (Mésie Inférieure, Mangalia *Callatis*).

⁹⁶ Comme par exemple Q. Volusius Flaccus Cornelianus, consul en 174 ; cf. D.M. Pipidi, *op. cit.*, 1969 ; L. Septimius Flaccus pourrait être retenu aussi, voir *infra*.

être sa vie sur les bords du Danube au début du règne de Commode. Nous ne pouvons que regretter de ne pas connaître sa carrière prétorienne plus en détail.

F) *Asellius Aemilianus*⁹⁷

Le gouvernement de Thrace de ce célèbre personnage est attesté entre 176 et 180 par plusieurs inscriptions ainsi que des monnaies⁹⁸ de Pautalia⁹⁹. Son nom figurait sur les inscriptions des remparts que Serdica construisait alors, plusieurs années après le passage des Costobokes et les destructions qu'ils semblent avoir causées¹⁰⁰. Asellius y est dit consul désigné, et son consulat fut peut-être effectif en 177¹⁰¹, ce qui pourrait placer sa légation en Thrace en 174-176¹⁰². C'est aussi lui qu'il faut reconnaître sur d'autres inscriptions contemporaines de Thrace où le nom du gouverneur a été effacé¹⁰³.

Nous perdons ensuite sa trace jusqu'à la fin du règne de Commode. Il fut alors gouverneur de Syrie peut-être entre 187 et 190, sans doute après C. Iulius Saturninus en tout cas juste avant Pescennius Niger¹⁰⁴. Quelques années plus tard, il est proconsul d'Asie (en 192-193) et s'engage dans la guerre civile qui oppose Pescennius Niger à Septime Sévère. C'est la - courte - période de sa vie qui est la mieux connue. Son échec près de Cyzique le conduisit à la mort¹⁰⁵. Sur la base de son onomastique et de ses liens avec Clodius Albinus¹⁰⁶, G. Alföldy¹⁰⁷ le tient pour un Africain, mais l'origine géographique d'Albinus n'est malheureusement pas totalement certaine. Le personnage nommé par l'*Histoire Auguste* dans la *Vita Severi* sous le nom d'Asellius Claudianus n'était sans doute pas un parent de notre

⁹⁷ PIR² A 1211 ; B. Gerov, "Die Krisis in den Ostbalkanländern während der Alleinregierung des Marcus Aurelius", *Acta Antiqua Academiae scientiarum Hungaricae*, 16, 1968, pp. 325-338 ; G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 190-191, 259, 282-283, 318 ; B. E. Thomasson, 1984, c. 167 n. 33 et c. 314 n. 66 ; P.M.M. Leunissen, *Konsuln und Konsulare in der Zeit von Commodus bis Severus Alexander*, Amsterdam, 1989 (désormais P.M.M. Leunissen, *KK*, 1989), pp. 15, 82, 139, 222, 262, 401 ; E. Dabrowa, *The governors of Roman Syria from Augustus to Septimius Severus*, Bonn, 1998, pp. 125-127 ; B. Rossignol, 2004, n° 14 ; M. Horster, 2004, pp. 251 et 255-257.

⁹⁸ B.E. Thomasson, 1984, c. 167.

⁹⁹ M. Horster, 2004, p. 251 ; *RPC*, 8780.

¹⁰⁰ G. Mihailov, "La fortification de la Thrace par Antonin le Pieux et Marc Aurèle", *Studi Urbinati*, 35, 1961, p. 14 (J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1963, n° 143, cf. *Bull. ép.* 1944, n° 130a) ; *IG Bulg* IV, 1902 ; (voir inscr. (2)) (Thrace, Serdica, porte nord) et Magdalena Stanceva, "[Une seconde inscription concernant le mur d'enceinte de Serdica]", *Arheologija*, 17, 1975, pp. 30-36 (n.v.) (d'où J. et L. Robert, *Bull. Ép.* 1976, n° 476) ; G. Mihailov, "Une nouvelle inscription de l'enceinte de Serdica", *Epigraphica* 1976, 38 (1-2), pp. 21-24 (*AE* 1976, 639) (*SEG* XXVI (1976-1977), 829) (Thrace, Serdica, porte ouest, après novembre 176). Les deux inscriptions étaient identiques, leur lecture se complète. Cf. B. Gerov, "Die Krisis in den Ostbalkanländern während der Alleinregierung des Marcus Aurelius", *Acta Antiqua Academiae scientiarum Hungaricae*, 16, 1968, pp. 325-338.

¹⁰¹ G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 190 ; P.M.M. Leunissen, *op. cit.*

¹⁰² G. Alföldy, *op. cit.*, p. 190 et 259.

¹⁰³ (*AE* 1927, 71) ; L. Robert, *Hellenica* 2, Paris, 1946, p. 135 ; *IG Bulg* II, 727 (cf. *IG Bulg* IV, p. 25) (Thrace, *Discoduratae*, *emporion* sur la route de Nicopolis à Augusta Traiana. Le nom du gouverneur a été martelé, aucune lettre n'est réellement lisible) et inscription signalée par G. Mihailov à B.E. Thomasson, 1984, c. 167 ; (*AE* 1987, 900) ; *IG Bulg* V, 5569 ; (cf. M. Horster, 2004, p. 255 n. 5) (Thrace, Augusta Traiana - Stara Zagora). Le nom de Commode a été regravé sur un martelage. Il faut penser avec le commentaire de l'*Année Épigraphique* que ce martelage portait déjà sur le nom de Commode et non pas sur celui de Lucius Vérus. Martelé après la mort de Commode son nom fut regravé après sa réhabilitation par Septime Sévère. C'est aussi sans doute dans cette période que l'on a martelé le nom du gouverneur qui doit être Asellius Aemilianus, ennemi de Sévère pendant la guerre civile. L'inscription doit donc être datée de 176-180).

¹⁰⁴ Hérodien III, 2, 3.

¹⁰⁵ Cf. Dion Cassius, LXXIV (LXXV), 6, 2 (*Exc. Val.* 339-340) et LXXIV (LXXV), 6, 4 (*Xiph.* 297, 6) ; *S.H.A., Vita Severi*, VIII, 13-15 et *Vita Nigri*, V, 7.

¹⁰⁶ Dion Cassius LXXIV, 6, 2.

¹⁰⁷ *Op. cit.*, p. 318

personnage, mais il faut bien plutôt y voir une déformation de (A.) Sellius Clodianus *curator operum locorumque publicorum* en 193¹⁰⁸.

Personnage important lors des guerres civiles de 192-193, Aemilianus avait parcouru l'essentiel de sa carrière durant le règne de Commode, démontrant, si l'on en croit Dion Cassius une habileté politique exceptionnelle¹⁰⁹. Il avait su se tenir à distance des intrigues complexes qui agitèrent le règne de Commode et ses nombreuses fonctions provinciales lui conféraient une expérience importante. Il semble être passé auprès de Niger pour un chef militaire compétent. Il termina sa carrière par le gouvernement de la Syrie¹¹⁰ et le proconsulat d'Asie, qui lui fut fatal. Le début de sa carrière se déroula durant le règne de Marc Aurèle, gouverneur de Thrace dans la dernière décennie du règne, il est possible de penser qu'il prit part, avant, pendant ou après cette fonction, à des commandements en liaison avec les conflits danubiens. Aucune source ne le confirmant explicitement nous ne pouvons que regretter les lacunes de nos connaissances sur le début de la carrière de ce personnage.

G) *L(ucius) Septimius Flaccus*¹¹¹

Nous ne savons que très peu de chose de Septimius Flaccus qui apparaît en tant que gouverneur sur une inscription d'*Aetos*¹¹². J. Fitz a proposé de l'identifier avec son homonyme qui apparaît en tant que gouverneur dans deux inscriptions de Pannonie inférieure¹¹³. J. Fitz les a datées du début du règne de Commode en l'identifiant au L. Septimius Fla[...] qui fut suffect en 183 avec T. Pactumeius Magnus. Le gouvernement de Pannonie doit donc être placé vers 179/180-183. Cette datation est désormais complètement admise¹¹⁴. Si notre personnage doit être identifié avec le consul de 183 – ce qui n'est pas certain¹¹⁵ –, il gouverna sans doute la Thrace avant son passage en Pannonie, vers 177-178/179 et donc vraisemblablement entre Asellius Aemilianus et Claudius Bellicus. L. Septimius Flaccus a pu continuer sa carrière et son nom peut convenir, comme celui de Pantuleius Graptiacus, à la lacune d'une inscription nommant un gouverneur de Mésie inférieure sous Commode¹¹⁶.

H) *Cl(audius) Bellicus*¹¹⁷

Son nom apparaît sur des monnaies d'Hadrianopolis en Thrace¹¹⁸, ce qui permet de savoir qu'il fut le gouverneur de cette province entre 176 et le début du règne de Commode. Il

¹⁰⁸ *S.H.A., Vita Severi*, XIII, 1 ; cf. P.M.M. Leunissen, *op. cit.*, p. 313, et (*AE* 1974, 11).

¹⁰⁹ Dion Cassius, LXXIV (LXXV), 6, 2 (*Exc. Val.* 339-340).

¹¹⁰ W.H. Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, Paris, 1870, 2213 (*IGR* III, 1262) (Syrie, Mushennef). La datation de l'inscription est difficile à saisir. Il ne peut s'agir de la dixième année de règne de Commode (185-186) car c'est Iulius Saturninus qui gouverne alors la Syrie, et il ne peut pas non plus s'agir de la 210^{ème} année de l'ère d'Actium (179 ap. J.-C.). On ne peut pas identifier cette localité à Nela, cf. M. Sartre, "Les *metrokômia* de Syrie du Sud", *Syria*, 76, 1999, p. 200.

¹¹¹ J. Fitz, *Les syriens à Intercisa*, collection Latomus, n° 122, Bruxelles, 1972, p. 204 ; H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium*, Leuven, 1976-1980 (désormais *PME*), I 5 ; G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 252, 285 ; B. E. Thomasson, 1984, c.114 n. 21 ; K. Wachtel, "Zu den Statthaltern von Moesia inferior unter Commodus", *Acta Centri Historiae Terra Antiqua Balcanica II*, Sofia, 1987, pp. 284-286 (*AE* 1987, 858) ; J. Fitz, *Die Verwaltung Pannoniens in der Römerzeit*, Budapest (désormais *Verwaltung...*) 1993, p. 533, n° 318 ; B. Rossignol, 2004, n° 98 ; *PIR*² S 450.

¹¹² *IG Bulg* III, 1841 (Thrace, *Aetos* – Ajtos).

¹¹³ (*AE* 1910, 147) ; (*AE* 1964, 104) ; *RIU*, V 1125 (Pannonie inférieure, Intercisa) et (*AE* 1974, 512) (Pannonie inférieure, Aquincum).

¹¹⁴ H. Devijver, *op. cit.* ; G. Alföldy, *op. cit.* ; B.E. Thomasson, *op. cit.* ; *PIR*² S 450.

¹¹⁵ Voir la prudence de la notice *PIR*² S 450.

¹¹⁶ Voir supra s.v. Pantuleius Graptiacus et voir *PIR*² S 450.

¹¹⁷ *PIR*² C 815 ; G. Alföldy, *KS*, 1977, pp. 70, 259, 284-285 ; B. E. Thomasson, 1984, c. 167 n. 34 ; M. Roxan, P. Weiss, pp. 391-395 ; B. Rossignol, 2004, n° 29 ; M. Horster, 2004, pp. 247-258.

¹¹⁸ B.E. Thomasson, *op. cit.* ; M. Roxan, P. Weiss, pp. 391-395 ; M. Horster, 2004, pp. 249-250 ; *RPC*, 10543.

ne doit pas être placé au début de cette période, car le poste de gouverneur est alors occupé par Asellius Aemilianus. C'est vraisemblablement le nom de notre personnage qu'il faut restituer sur une inscription très lacunaire de Marcianopolis¹¹⁹. On ne sait rien de sa carrière ni de sa vie ; tout au plus, on pourrait lui supposer un consulat suffect au tout début du règne de Commode. Son onomastique peut laisser penser qu'il appartenait à une famille originaire de provinces celtiques¹²⁰. Il est peut-être le dernier gouverneur du règne de Marc Aurèle¹²¹.

?I) Un sénateur anonyme, «frère de Tropaiophorus » ?¹²²

C'est la copie par Cyriaque d'Ancône d'une inscription de Périnthe, déjà incomplète et perdue depuis, qui nous fait connaître ce personnage énigmatique. Ce document soulève nombre de questions et autorise bien peu de certitudes. Il nous faut d'abord en rappeler le texte avec les restitutions retenues par le dernier éditeur¹²³ :

« [...una cum] Tropaiophoro fratre ex provinc(ia) Pannonia in amplissimum ordinem adsumpto, praef(ecto ?) coh(ortis) [VII] Br[e]ucorum, <hedera> equites singular(es)<hedera> eius <hedera>. »

Nous n'indiquons pas les traditionnelles coupures du texte en plusieurs lignes, introduites arbitrairement par le *CIL*, elles ne reflètent que des suppositions : la copie de Cyriaque était cursive, sans indication de saut de ligne ni de lacune, nous avons conservé la correction à « coh. Imbriucorum » adoptée aussi par le dernier éditeur, le *CIL* proposait « [III] Br[e]ucorum ».

Une première question se pose, celle de la fiabilité de la copie de Cyriaque et de l'ampleur des corrections que l'on peut s'autoriser à apporter au texte qu'il nous a livré. Cette question est malheureusement difficile à trancher. Dans la discussion détaillée qu'il a consacrée, il y a 25 ans, à cette inscription, Jaro Sasel a attiré l'attention sur toutes les incertitudes concernant ce texte. On ne peut en effet exclure l'existence de lacunes au début ou à la fin de chacune des lignes que Cyriaque avait sous les yeux. Il faut ajouter encore qu'ignorant tout de la taille de la pierre la taille de la lacune initiale nous échappe aussi totalement, et enfin constater que le texte n'était sans doute pas partout très lisible, en témoigne la retranscription du nom de la cohorte. Encore pouvons-nous rendre compte dans ce cas de l'erreur de Cyriaque et proposer des corrections, mais comment être assuré de la validité des deux premiers mots, qui font, nous le verrons, problème ?

Dans son analyse du fragment Jaro Sasel proposa pour l'essentiel des interprétations qui supposaient des lacunes à l'intérieur du texte que nous possédons. Il concluait sur l'impossibilité d'avoir des certitudes, et proposait, avec toute la prudence d'usage, de voir dans l'anonyme un sénateur à (ou de ?) Périnthe, probablement dans un moment de crise – sous Marc Aurèle ou Septime Sévère -, entré dans l'ordre sénatorial à la suite d'une action

¹¹⁹ (*SEG* XXVIII, 1978, 599) ; (cf. M. Roxan, P. Weiss, pp. 391-395) (Thrace, Marcianopolis). Une partie des restitutions adoptées par la première édition de cette inscription très fragmentaire ne peut pas être conservée. La mention du titre *Sarmaticus* place sans ambiguïté l'inscription après 175. Vêrus ne peut donc pas y figurer, le deuxième Auguste est donc évidemment Commode, et l'on se trouve après la fin de l'année 176. Il faut donc faire disparaître la mention de Faustine. En conséquence il est impossible, à la ligne 8 de restituer le nom de Claudius Martialis et l'inscription doit être attribuée à Claudius Bellicus.

¹²⁰ G. Alföldy, *op. cit.*, p. 70 n. 17.

¹²¹ M. Hortser, 2004, p. 254 ; Suellius Marcianus a pu lui succéder. Sur ce dernier voir M. Hortser, 2004 ; *PIR*² S 950 (et 953).

¹²² G. Alföldy, *KS*, 1977, pp. 70 et 259 ; B.E. Thomasson, 1984, c. 176 n° 77 ; H. Devijver, *PME*, Inc. 73 et suppl. t. IV, p. 1802.

¹²³ *CIL* III, 731 = 7395 ; J. Sasel, « Tropaiophorus (*CIL* III 731=7395) », *Epigraphica*, 44, 1982, pp. 209-212 (avec photo du *codex Vaticanus* Lat. n. 5250 f. 5v.) ; M.H. Sayar, 1998, pp. 207-208, n° 23.

particulière¹²⁴. Si le texte avait eu des lacunes en début ou en fin de ligne, on peut se demander si Cyriaque l'aurait copié de manière aussi cursive, il faut donc envisager l'existence possible de ces lacunes, et notre incertitude croît alors fortement, mais aussi considérer le texte de Cyriaque sinon comme relativement fiable au moins comme complet à partir de la première ligne conservée, et tenter de lui restituer une logique, sans pour autant le refaire. En conséquence, si l'on accepte ce point de départ, un point peut d'emblée être dégagé avec une assez grande certitude. Il s'agit de la partie inférieure d'une inscription dont nous connaissons les dédicants : les *equites singulares* du personnage pour qui fut élevé le monument. De nombreux personnages peuvent avoir des *equites singulares*¹²⁵, néanmoins l'explication la plus probable, à Périnthe, et la plus ordinaire, est qu'il s'agissait d'un gouverneur de Thrace. C'est l'interprétation la plus retenue.

La mention des dédicants est immédiatement précédée de la mention d'une préfecture de cohorte. Si une lacune existait à gauche ou à droite, on ne peut exclure qu'il s'agisse d'un personnage associé aux dédicants¹²⁶. Si le texte est complet à droite et à gauche cette hypothèse est exclue car le nom du personnage aurait été indiqué et il faut compléter au datif : il s'agit du premier poste d'un cursus donné en ordre inverse et qui avait commencé dans l'ordre équestre. La restitution du nombre VII semble la plus vraisemblable compte tenu de l'indication géographique précisant que le personnage a été appelé, depuis la Pannonie, à entrer au sénat. La cohorte VII Breucorum est en effet bien attestée en Pannonie inférieure¹²⁷. Il faut donc comprendre la mention de la Pannonie non pas comme indiquant l'origine géographique du personnage, mais l'endroit où il se trouvait en fonction lorsqu'il reçut la nouvelle de sa promotion au clarissimat. Le personnage honoré fut donc distingué par une adlection au tout début de sa carrière équestre. Si le texte est lacunaire à droite ou à gauche il pouvait contenir des indications précises sur ce déplacement depuis la Pannonie : Jaro Sasel avançait l'hypothèse d'un déplacement de vexillations, ce qui soutenait l'idée d'un contexte de crise et la datation sous Marc Aurèle ou Septime Sévère.

Les deux premiers mots du texte laissent entendre que cet honneur concerna en même temps le frère de l'anonyme qui devait aussi se trouver alors en Pannonie. Cette idée est exprimée par la restitution « ...una cum] », elle est cependant loin d'être la seule possible et d'autres sont envisageables, surtout si l'on suppose des lacunes¹²⁸. Il n'y aurait rien de surprenant dans cette présence concomitante, ni dans l'élévation simultanée au clarissimat : ces coïncidences n'en sont pas, elles reflèteraient sans doute l'action d'un puissant patronage s'exerçant sur deux jeunes gens prometteurs appartenant à une famille équestre qui avait su trouver des appuis prestigieux pour ses rejetons. Nous y reviendrons. Dernière supposition : le nom de ce frère, Tropaiophoros, laisse penser que la famille en question était originaire de la partie hellénophone de l'empire. Ce dernier détail, la présence d'un frère nommé Tropaiophoros est cependant plus que suspect, c'est lui pourtant qui a guidé le plus souvent l'interprétation du fragment.

En effet l'inscription a été datée du règne de Marc Aurèle en raison de la présence du nom Tropaiophorus qui fait écho à un personnage homonyme dans les *Pensées* de Marc Aurèle¹²⁹. Cette identification a été généralement acceptée, le nom est, il est vrai, pour ainsi

¹²⁴ J. Sasel, *op. cit.*, p. 212.

¹²⁵ J. Sasel, *op. cit.*, p. 211.

¹²⁶ J. Sasel, *op. cit.*, p. 211.

¹²⁷ *CIL XVI*, 179 et *R.M.D.*, 102 et 103 et *CIL XVI*, 112 et 113 (cf. *R.M.D.* II, p. 132, note 74) et *CIL XVI*, 123. Cf. J. Spaul, *Cohors 2. The evidence for and a short history of the auxiliary infantry units of the Imperial Roman Army*, BAR Int. Series 841, Oxford, 2000 (désormais Spaul), pp. 325-326. Toutefois J. Spaul s'en tient au texte du *CIL* et enregistre notre anonyme dans la cohorte III Breucorum (p. 321).

¹²⁸ J. Sasel, *op. cit.*, p. 210.

¹²⁹ X, 31

dire inexistant en dehors de ces deux cas¹³⁰. Selon notre texte ce Tropaiophoros était le frère de notre personnage¹³¹. L'œuvre de Marc Aurèle ne nous apprend rien sur lui. Le passage qui le mentionne est en effet très allusif, sans compter que le texte manuscrit est corrompu¹³². Marc Aurèle, dans une démarche assez typique de ces exercices¹³³ que sont l'ouvrage appelé couramment ses *Pensées*, semble s'exhorter à associer à un personnage la représentation d'un autre, ou même plusieurs. Il s'agit donc d'une double liste de noms, malheureusement l'identification de beaucoup de ces personnages nous échappe¹³⁴. Une partie de ces noms semble correspondre à des personnages que Marc a personnellement connus, où qui lui étaient contemporains, d'autres sont bien plus anciens comme Xénophon et Criton. Tous semblent morts au moment où Marc Aurèle les rappelle à sa mémoire. Tels que conservés dans les manuscrits les personnages en qui l'on peut voir des contemporains de Marc Aurèle sont placés en première position de la comparaison, mais aussi au moins une fois en seconde, la figure de Xénophon appelant l'image de Sévérus et Criton. Il a cependant été proposé d'inverser les noms de Sévérus de Xénophon¹³⁵, ce qui a le mérite de donner une cohérence à ces comparaisons, Marc comparant ses contemporains à des figures bien plus éloignées dans le temps, comme lui se compare ensuite immédiatement avec les anciens Césars. Le nom du personnage associé à Tropaiophoros est peut-être Alciphron, en qui on a voulu parfois reconnaître Alciphron de Magnésie, philosophe connu par une notice de la Souda et par Athénée¹³⁶. Un problème doit cependant être soulevé : c'est le nom d'Alciphron qui vient en premier, et c'est la représentation de Tropaiophoros qui lui est associée. On ne peut donc pas être sûr que Marc Aurèle parle ici de Tropaiophoros comme de l'un de ses contemporains, et l'on pourrait même en conclure l'inverse. L'assimilation des deux Tropaiophoros nous semble donc à la fois très fragile et très imprudente – c'est valider un texte épigraphique complètement incertain par une tradition manuscrite corrompue -, elle a pourtant été largement acceptée.

Cela s'explique sans doute en partie par la manière dont on a pu concevoir la carrière « du frère de Tropaiophorus » avec un passage direct du commandement de cohorte au clarissimat de rang prétorien. Passage surprenant que l'on justifie par le temps de crise qu'est le règne de Marc Aurèle et l'éventuelle qualité militaire de l'anonyme, qualifié de *vir militaris* après n'avoir dirigé qu'une seule cohorte¹³⁷ ! Ces considérations ne nous semblent pas soutenables. L'historiographie a souvent pris prétexte de la situation de crise sous Marc Aurèle pour envisager des situations d'exceptions institutionnelles, et effectivement l'empire a dû faire preuve de souplesse. Il nous semble néanmoins que les exceptions ont été exagérées et que l'on s'est parfois trop rapidement dispensé de rechercher une explication plus ordinaire à des situations présentées comme exceptionnelles¹³⁸. En bonne méthode, il nous semble que chaque cas doit être confronté à des parallèles, mis en série et qu'avant d'invoquer une exception ou une nouveauté, il faut avoir pu éliminer les explications plus prosaïques et ordinaires. Bien évidemment, de ce point de vue, la promotion d'une préfecture de cohorte au

¹³⁰ J. Sasel, *op. cit.*, p. 210, n. 2.

¹³¹ *PIR*^I T 259 ; M.H. Sayar, 1998, p. 208.

¹³² Discussion détaillée par J. Sasel, *op. cit.*, p. 210, n. 3.

¹³³ Nous comprenons ce passage comme un exercice de l'assentiment, cf. P. Hadot, *Introduction aux « Pensées » de Marc Aurèle. La Citadelle intérieure*, Paris, 2005, notamment page 173 et suivantes

¹³⁴ Ainsi on rapproche souvent le nom d'Euphratès du philosophe homonyme de l'époque d'Hadrien, mais ce rapprochement est très loin d'être certain, voir ainsi les prudentes remarques de sa notice dans R. Goulet dir., *Dictionnaire des philosophes antiques*, III, Paris, 2000, n° 132, p. 338. J. Sasel attirait aussi très justement l'attention sur la possibilité qu'il s'agisse de surnoms à l'image d'Apolaustus connu par la *Vita Veri* VIII, 10.

¹³⁵ Ainsi dans l'édition Haines (1916), Loeb, Londres, 1994, p. 282.

¹³⁶ Voir R. Goulet dir., *Dictionnaire des philosophes antiques*, I, Paris, 1989, p. 115 n° 95.

¹³⁷ M.H. Sayar, 1998, p. 207.

¹³⁸ Cf. B. Rossignol, 2004, notamment pp. 12-13 et 1099-1105.

gouvernement prétorien de Thrace – qui ouvrait sur le consulat – est impossible. À considérer les carrières de Valerius Maximianus¹³⁹ et la biographie de Pertinax, qui furent véritablement des soldats expérimentés et précieux pour Marc Aurèle, on constate une équivalence grossière entre le rang de ducénaire et le rang de clarissime en milieu de carrière prétorienne¹⁴⁰ et si pour le premier l'accès au consulat passa par sept postes prétoriens, pour le second il fut plus rapide mais scandalisa¹⁴¹. L'ascension de Macrinus Avitus Catonius Vindex¹⁴² fut plus rapide et plus facilement acceptée, mais il était fils d'un préfet du prétoire et bénéficiait de puissants patronages qui s'ajoutaient à une gloire militaire incontestable. L'entrée au sénat après une seule milice équestre ne pouvait donc pas se faire à un aussi haut niveau. Dans les faits, elle ne pouvait que déboucher sur la questure, comme pour Tineius Longus « *in praefectura equitum latoclavo exornatus et quaestor designatus* »¹⁴³ vers la fin du règne de Marc Aurèle et c'était déjà une faveur : certains, et non des moindres, n'avaient eu la questure qu'après un poste sexagénaire¹⁴⁴.

Il est possible alors d'envisager avec J. Sasel l'existence de lacunes, de penser que le préfet de cohorte faisait partie des dédicants et était sous les ordres de l'anonyme, ce dernier se trouvait donc à un niveau de carrière équestre bien plus avancé, peut-être avec le titre de *praepositus*. Mais si l'on veut conserver l'hypothèse plus économique – à savoir que le texte recopié par Cyriaque n'avait pas de lacune à droite ou à gauche –, il faut admettre que l'inscription copiée par Cyriaque, si l'on accepte la relative fiabilité de sa copie, était bien plus longue que le court fragment finalement conservé, et qu'avant la mention de l'adlection existait un cursus sénatorial en ordre inverse. L'anonyme l'avait commencé vraisemblablement à la questure et il ne culmina que bien des années plus tard, et sans doute après un parcours ordinaire, avec le gouvernement de Thrace et peut-être la désignation au consulat, occasion vraisemblable pour un hommage de la part des *equites singulares*, peu de temps avant le départ du gouverneur. Que dans ce cursus sans doute long l'étape de l'adlection ait été développée n'est pas surprenant. Comme l'a montré le cas de Tineius Longus c'est une distinction marquante, une étape à part dans le cursus, qui ne se laisse pas aussi aisément abrégé que les étapes ordinaires d'un cursus équestre ou sénatorial. Ce tournant dans la carrière était aussi le choix explicite de l'empereur, aussi les inscriptions pouvaient-elles se permettre une certaine prolixité en insistant sur la figure de l'empereur responsable : « *translato in amplissimum ordinem ab Imp(erator) Divo T(ito) Antonino* »¹⁴⁵, « *a sacratissimis Imp(eratoribus) in amplissimum ordinem inter praetorios allecto et mox leg(ato) leg(ionis)* »¹⁴⁶, « *[adlecto in amplissimum] ordinem inter praetorios iudici[o Imp(eratoris) M(arci) Aureli Antonini Aug(usti) ?]* »¹⁴⁷. Bien sûr une telle insistance n'était pas toujours ressentie comme nécessaire et bien des cursus mixtes se dispensent de toute mention particulière, faisant suivre directement le dernier poste équestre par le premier poste sénatorial¹⁴⁸. Il y avait là un choix appartenant au rédacteur ou à l'inspirateur de l'inscription, et qui répondait peut-être à des stratégies de distinctions sociales comme à des questions plus prosaïques de réalisation matérielle du texte. La mention relativement originale de l'adlection sur l'inscription de Périnthe avec l'insistance sur le lieu du service militaire n'implique donc pas une proximité chronologique avec le gouvernement de Thrace, mais le rappel toujours vif

¹³⁹ (AE 1956, 124)

¹⁴⁰ Cf. B. Rossignol, 2004, pp. 869-872.

¹⁴¹ Dion Cassius, LXXI, 22, 1-2.

¹⁴² CIL VI, 1449 et p. 3805 (ILS 1107).

¹⁴³ (ILS 4715) ; RIB 1329.

¹⁴⁴ CIL VI, 1523 (ILS 1092).

¹⁴⁵ IL. Afr. 281.

¹⁴⁶ (AE 1956, 124).

¹⁴⁷ CIL VI, 41130.

¹⁴⁸ Ainsi CIL VI, 1449 et p. 3805 (ILS 1107) et CIL VI, 1523 et (AE 1961, 280) et (AE 1955, 179).

d'un instant de distinction, d'un moment clé dans une carrière déjà longue. Dès lors peut-être faut-il penser qu'en lieu et place du « Tropaiophoro fratre » il y avait l'indication de l'empereur responsable de l'honneur¹⁴⁹. Ce passage se situe juste au début du fragment : il est fort possible que les lettres y aient été plus dégradées qu'ailleurs ou même incomplètes et que Cyriaque l'ait complété comme il l'a fait pour le nom de la cohorte : l'existence d'un Tropaiophorus dans l'ordre sénatorial ne doit donc pas être, à notre avis, tenue pour certaine. Il faut remarquer comment, rendu à un schéma de carrière plus vraisemblable et plus ordinaire, cette inscription n'a pas de raison particulière d'appartenir au règne de Marc Aurèle, en dehors du lien totalement incertain, avec le Tropaiophoros des *Pensées* : et encore, il peut très bien avoir été connu de Marc sous Antonin ou Hadrien, si vraiment il fut un contemporain de l'empereur stoïcien. Si l'on veut garder le nom Tropaiophorus notre anonyme ne peut être identifié à aucun des gouverneurs déjà connus pour le règne de Marc Aurèle, soit que leur carrière exclut le commandement de la cohorte Breucorum, soit que leur origine ou leur onomastique soit peu compatible avec un frère nommé Tropaiophoros. Dès lors si l'on veut le placer durant le règne de Marc Aurèle il reste essentiellement une possibilité après le gouvernement de Tullius Maximus ou peut-être entre C. Pantuleius Graptiacus et Asellius Aemilianus. Une datation aussi précise ne nous semble pas du tout s'imposer, et le nom de Tropaiophorus est très suspect.

En rappelant l'extrême prudence nécessaire face à un texte aussi incertain nous voudrions résumer l'hypothèse qui a notre préférence : Cyriaque a copié la partie inférieure du cursus en ordre inverse d'un gouverneur de la province. L'inscription était complète à droite, à gauche et en bas mais brisée en haut et il n'en restait sans doute qu'une faible partie, le texte restant étant fortement dégradé pour les premiers mots. Le personnage anonyme avait commencé sa carrière comme chevalier puis a reçu l'adlection alors qu'il accomplissait sa première milice en Pannonie. C'est bien plus tard que sa carrière le conduisit à la tête de la Thrace à une date difficile à préciser entre les derniers règnes de l'époque antonine¹⁵⁰ et la fin de l'époque sévérienne.

2.- Les procurateurs

a- Statilius Critonianus¹⁵¹

Ce personnage est honoré par le conseil et le peuple de Périnthe sur une inscription copiée par Cyriaque d'Ancône et perdue depuis¹⁵², où il figure en tant que procurateur du ou des Augustes, les copies de Cyriaque n'étant pas homogènes ni claires sur ce point¹⁵³. La lecture la plus courante corrige le texte de Cyriaque en gardant le pluriel, et le passage de Critonianus en Thrace est en général daté du règne commun de Marc Aurèle et Lucius Vérus, entre 161 et 169. Le dernier éditeur du texte cependant a opté pour le singulier. On ne peut donc pas affirmer avec certitude que Critonianus exerça ses fonctions durant le règne de Marc Aurèle. Cependant, il faut placer son passage en Thrace dans la seconde moitié du deuxième siècle, la probabilité qu'il ait servi sous Marc Aurèle est donc assez forte. On connaît en effet la famille de notre personnage grâce à une inscription de Laodicée du Lykos¹⁵⁴ élevée en l'honneur de sa femme, Aelia Larcia¹⁵⁵. Si l'on a parfois vu cette inscription comme l'indice de son passage dans la procuratèle d'Asie, il faut plutôt y voir la conséquence de l'ancrage familial du personnage dans la région. Une autre inscription de Laodicée honore en effet Statilius Marcianus qui est vraisemblablement le père de Critonianus¹⁵⁶, et descendait lui-même de T. Statilius Crito, médecin personnel et procurateur de Trajan¹⁵⁷, à l'origine sans doute de l'ascension familiale. Ainsi si le grand-père de Critonianus a servi sous Trajan, il est

¹⁴⁹ Ainsi dans « FRATRE » la séquence FRAT- peut faire penser à « ...JERAT » dans *imperator*.

¹⁵⁰ Il faut imaginer un temps assez long entre la milice et le gouvernement, et il n'est pas sûr que la VII Breucorum ait été en Pannonie entre 85 et 143 (Spaul, p. 325).

logique de placer sa carrière dans une période chronologique proche du règne de Marc Aurèle. On ne sait rien d'autre de sa carrière.

*b- T. Aurelius Calpurnianus Apollonidas*¹⁵⁸

La découverte et la publication de documents en provenance de Chersonèse en Crimée nous ont révélé le rôle important qu'y a joué le procurateur de Mésie inférieure, T. Aurelius Calpurnianus Apollonidas, en 174¹⁵⁹, et indiquent indirectement qu'il fut procurateur de Thrace dans la seconde moitié des années 170. Nous ne savons pas exactement ce qu'il a fait pour mériter les éloges de la cité de Chersonèse, mais les décrets en son honneur et en l'honneur de sa femme insistent sur l'utilité de son séjour pour l'empereur et la cité face aux dangers. Envoyé par l'empereur avec des pouvoirs de commandements, il apparaît comme le bienfaiteur de la cité, un chef et un sauveur dans la "province" et le guide de la paix. On a pu supposer une mission diplomatique, ou la conduite de véritables opérations militaires¹⁶⁰. Cependant la carrière d'Apollonidas, nous le verrons, n'est pas très militaire¹⁶¹, et il avait fait le déplacement avec sa femme Aurelia Paulina. Peut-être ne faut-il pas trop vite exclure l'idée qu'il se soit déplacé en tant que procurateur financier et penser aussi au rôle que ces régions pouvaient avoir pour le ravitaillement des armées de Mésie et à leur situation matérielle : il y avait sans doute plusieurs manières de « sauver une province ». De manière erronée, mais malheureusement récurrente¹⁶², ce personnage est présenté comme étant le gouverneur de la Mésie inférieure. Cela est absolument impossible, puisque nous connaissons, grâce à deux inscriptions¹⁶³, l'intégralité de sa carrière, qui était datée, avant la publication des décrets de Chersonèse, de l'époque sévérienne¹⁶⁴ : Aurelius Calpurnianus Apollonidas était un procurateur.

¹⁵¹ Cf. H.-G. Pflaum, *CPE*, p. 1069 ; M.H. Sayar, 1998, pp. 208-209 ; S. Demougin, X. Lorient, « D'une Chersonèse à l'autre », *ZPE*, 151, 2005, p. 229 ; *PIR*² S 824.

¹⁵² (*IGR* I, 795) ; M.H. Sayar, 1998, pp. 208-209, n° 24.

¹⁵³ Cf. M.H. Sayar, 1998, p. 209.

¹⁵⁴ (*IGR* IV, 855) ; *MAMA* VI, p. 8, n° 12 ; Th. Corsten, *Die Inschriften von Laodikeia am Lykos*, Bonn, 1997, n° 51. Sur Marcianus : *PIR*² S 828.

¹⁵⁵ *PIR*² L 104.

¹⁵⁶ (*IGR* IV, 856) ; Th. Corsten, *Die Inschriften von Laodikeia am Lykos*, Bonn, 1997, n° 43.

¹⁵⁷ *PIR*² S 823.

¹⁵⁸ Cf. H.-G. Pflaum, *Carrières procuratoriennes équestres*, Paris, 1961, n° 268, pp. 715-717 ; F. Jacques, "Le cens en Gaule au II^e siècle et dans la première moitié du III^e siècle", *Ktéma*, 2, 1977, pp. 304-305, n° 16 ; J. Fitz, *Verwaltung...*, 1993, n°527, p. 852. La publication de l'inscription a radicalement changé la datation de la carrière et fortement périmé ces travaux antérieurs. Toute considération sur le personnage doit désormais partir de S. Demougin, X. Lorient, « D'une Chersonèse à l'autre », *ZPE*, 151, 2005, pp. 225-233.

¹⁵⁹ (*AE* 1996, 1359) (*SEG* 45, 985) ; V. Jajlenko, "New decrees from Chersonesus Tauricus in Honour of T. Aurelius Calpurnianus Apollonides, procurator of lower Moesia and his wife", *XI^e Congresso Internazionale di Epigraphia Greca e Latina, Roma, 18-24 Settembre 1997, Atti*, Rome, 1999, pp. 214-217 (*AE* 1999, 1350) ; (*AE* 2000, 1275).

¹⁶⁰ S. Demougin, X. Lorient, *op. cit.*, p.230.

¹⁶¹ On peut comparer sa carrière avec celle d'un procurateur de la province qui fut amené quelques années plus tard à mener des troupes, G. Titius Similis : *CIL* II, 484 (*ILS*, 1372).

¹⁶² Voir les notices de l'(*AE* 1996, 1359) et (*AE* 2000, 1275) et J.J. Wilkes, « The Roman Danube : an Archaeological Survey », *JRS*, 95, 2005, p. 142. Que les termes du décret décrivent parfois son action avec le vocabulaire adapté à la louange de l'action des chefs, et notamment des gouverneurs, n'implique pas d'en faire un gouverneur, encore moins un légat, mais souligne juste l'ampleur des responsabilités qui lui avait été confiées. Voir les remarques de S. Demougin, X. Lorient, *op. cit.*, p. 230.

¹⁶³ *CIG* II, 3751 (*IGR* III, 41) ; S. Sahin, *Katalog der antiken Inschriften des Museums von Iznik (Nikaia)*, I (=IK 9), Bonn, 1979, n° 58 (et planche VI) (Iznik-Nicaea) et (*IGR* I, 1107) (*ILS* 8850) (Sinbellaouin-Mendes).

¹⁶⁴ Cf. H.-G. Pflaum, *op. cit.* ; F. Jacques, *op. cit.* ; J. Fitz, *op. cit.*

Il faut donc brièvement reconsidérer sa carrière à l'aune de sa nouvelle datation. Outre l'année 174, il existe un autre élément de datation dans son cursus : il fut chargé du cens en Aquitaine, ce qui situerait la fonction vers 161¹⁶⁵. Souvent considéré comme originaire de Nicée, où fut retrouvée l'une des inscriptions donnant son cursus, Apollonidas commença sa carrière équestre comme un certain nombre de chevaliers non pas par trois milices, mais par deux tribunats de légions¹⁶⁶. Avant d'aborder l'examen de ces postes, il faut considérer le nom de notre personnage. Son *praenomen* et son gentilice désignent une citoyenneté toute récente, accordée par Antonin le Pieux. Il faut reconnaître dans le *cognomen* Apollonidas son nom de pérégrin antérieur à l'acquisition de la citoyenneté et dans son premier *cognomen* un nom tiré du gentilice du puissant personnage qui le recommanda auprès des services impériaux pour obtenir la citoyenneté. Apollonidas présente un cas semblable à celui, un peu plus tardif de L. Aurelius Tarutienus Demetrios qui reçut la citoyenneté de Commode et est connu comme tribun de la légion IV Scythica¹⁶⁷. Il faut donc reconnaître dans Apollonidas un de ces notables grecs de l'Asie mineure tard venus à la citoyenneté romaine, mais vite intégrés ensuite aux élites impériales. Qui pouvait être le puissant personnage qui lui obtint la citoyenneté et sans doute lui donna aussi les recommandations nécessaires pour entrer dans la carrière équestre ? Les *Calpurnii* ne manquent pas au sénat du règne d'Hadrien à celui de Marc Aurèle, et c'est l'un de ces hauts personnages qui a dû être le patron d'Apollonidas vers la fin des années 140.

Apollonidas effectua son service militaire d'abord au sein de la XIV Gemina en Pannonie supérieure, puis de la XIII Gemina en Dacie. Ces deux tribunats furent exercés à la fin du règne d'Antonin le Pieux. En Dacie, il a pu servir sous les ordres de Statius Priscus¹⁶⁸ ou de P. Furius Saturninus¹⁶⁹. Il s'agit sans doute plutôt du premier des deux personnages puisque Statius Priscus fut légat de la XIV Gemina¹⁷⁰ avant de commander la XIII et la province de Dacie : Calpurnianus Apollonidas, dans ses milices, suivit donc le parcours de Priscus : il faut supposer qu'il lui avait été recommandé, ou qu'il était un de ses clients. Les milices doivent donc être datées de 152-154 environ pour la légion de Pannonie, 154-156 ou même un peu plus tard, pour la Dacie. Le protégé d'un Calpurnius a pu donc devenir celui de Statius Priscus, ce qui permet de proposer une identité plus précise au Calpurnius en question. Statius Priscus s'est distingué dans la guerre qu'Hadrien mena en Judée¹⁷¹. La province, sous son nouveau nom de Syrie Palestine, fut confiée sans doute dans les dernières années du règne d'Hadrien, et en tout cas jusqu'en 139¹⁷², au consul ordinaire de 135, P. Calpurnius Atilianus¹⁷³. Statius Priscus avait-il noué un lien avec cette famille de *Calpurnii* à l'occasion de la guerre ou de ses lendemains ? Cela expliquerait comment Apollonidas recommandé initialement par un membre de cette famille put ensuite servir sous ses ordres.

La carrière d'Apollonidas s'annonçait donc sous de bons augures, il était devenu le protégé d'un des plus grands généraux de l'empire. Cela peut expliquer son accès rapide à l'échelon centenaire : sa carrière ne présente qu'un poste sexagénaire accompli dans le cadre

¹⁶⁵ Voir F. Jacques, *op. cit.*, pp. 293-295.

¹⁶⁶ H. Devijver, *PME C*, 217, pp. 145-146 avec suppl. t. IV, p. 1456 (datation sévérienne).

¹⁶⁷ (*SEG* 28, 1255) (cf. J. et L. Robert, *Bull. ép.* 1979, n° 596) ; G. Dagron et D. Feissel, *Inscriptions de Cilicie*, De Boccard, Paris, 1987, n° 87. Voir *PME* t. IV, A 257bis et surtout le commentaire de cette inscription par M. Christol et S. Demougin, "Notes de prosopographie équestre VI : Un chevalier originaire de Cilicie", *ZPE*, 74, 1988, pp. 14-21 (*AE* 1988, n° 1049).

¹⁶⁸ I. Piso, *FPD*, 1993, pp. 66-73.

¹⁶⁹ *Idem*, pp. 73-75.

¹⁷⁰ J. Fitz, *op. cit.*, pp. 600-602.

¹⁷¹ *CIL* VI, 1523 (*ILS*, 1092).

¹⁷² *CIL* XVI, 87.

¹⁷³ *PIR*² C 250 ; G. Alföldy, *KS*, 1977, pp. 69-70 et 241.

du recensement de la province d'Aquitaine menée par T. Prifernius Paetus¹⁷⁴. Existait-il un lien entre ce dernier et Staius Priscus ? Il est possible que oui : la dernière procuratèle de Priscus, avant son adlection au sénat était la gestion du vingtième des héritages pour la Narbonnaise et l'Aquitaine, à une date qu'il faut placer vers 140 et qui pourrait être contemporaine du premier passage de Prifernius Paetus en Aquitaine, comme simple légat gouverneur¹⁷⁵. On peut donc concevoir l'existence d'un jeu de recommandation et d'appui qui permirent à Apollonidas d'exercer une procuratèle sexagénaire sans doute courte – les opérations de recensement ne pouvant s'étendre trop dans le temps. Apollonidas accède ensuite directement à l'échelon centenaire en étant nommé procureur de Mésie inférieure, sans doute quelques temps après sa première mission. Les décrets de Chersonèse nous apprennent qu'il était encore en poste en 174. Il a donc accompli une procuratèle particulièrement longue. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. Tout d'abord, il est courant de constater une pause dans les carrières équestres après une ascension initiale trop rapide. Ensuite, l'effacement et peut-être la disparition de Staius Priscus, peu après ses grandes victoires en Orient le privait du patronage fort prestigieux que pouvait lui apporter ce vieux général. Enfin, après 166, la situation est devenue préoccupante puis dramatique sur la frontière danubienne. Si parfois cela occasionna une rotation rapide des postes, il n'est pas exclu que le pouvoir romain ait gardé en place Apollonidas qui semble s'être montré particulièrement compétent et utile, en témoignent les décrets de Chersonèse.

Apollonidas est alors nommé procureur de Thrace. La Thrace avait donc un rang centenaire. Or l'on pensait qu'avec la nomination d'un légat prétorien à la tête de la province au début du deuxième siècle, la procuratèle de Thrace, devenue uniquement financière, avait été rétrogradée dans l'échelon des salaires pour n'être plus que sexagénaire. C'est en effet avec ce rang qu'elle figure explicitement dans le court cursus de M. Iunius Punicus peu avant 200¹⁷⁶. On interprétait donc la procuratèle centenaire de Calpurnianus en fonction de sa chronologie supposée, et il était considéré comme le premier procureur de Thrace ayant ce rang, le poste ayant été promu vers 202. Ce raisonnement ne peut plus être tenu. Sous le règne de Marc Aurèle, la Thrace avait un procureur centenaire, et il faut sans doute penser que le rang du poste fut rétrogradé ensuite, peut-être au début du règne de Septime Sévère¹⁷⁷, pour des raisons qui nous échappent.

À la sortie de sa charge en Thrace, sans doute vers la fin du règne de Marc Aurèle, Apollonidas fut nommé procureur ducénaire de Dalmatie et Histrie. Au terme de cette fonction, il fut envoyé en Égypte exercer un autre poste ducénaire en tant qu'idiologue. C'est

¹⁷⁴ (AE 1972, 153) (Trebula Mutuesca) ; cf. F. Jacques, *op. cit.*, pp. 294-295.

¹⁷⁵ Cf. F. Jacques, *op. cit.* ; G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 252 ; B.-E. Thomasson, 1984, p. 36, n. 12.

¹⁷⁶ « *proc(urator) sexagenarius provinciae Thraciae* » *I.R.T.* 392 (AE 1940, n° 95) ; cf. H.-G. Pflaum, *op. cit.*, n° 244.

¹⁷⁷ S. Demougin, X. Lorient, *op. cit.*, pp. 231-232. Dans notre thèse (B. Rossignol, 2004, pp. 1087-1088) nous avons avancé l'idée d'une modification temporaire du salaire d'Apollonidas, son salaire centenaire ne définissant pas la norme de la province, mais correspondant à un aménagement ponctuel expliqué par son action en Mésie et la situation de menace qui pouvait peser sur ces provinces. En choisissant cette hypothèse nous nous sommes trompé et nous sommes insuffisamment détaché de la reconstruction de l'évolution de la procuratèle de Thrace élaboré par H.-G. Pflaum à partir de la datation ancienne et erronée du cursus d'Apollonidas. C'est pourquoi, dans notre récapitulatif des postes procuratoriens à la fin du règne de Marc Aurèle publié in M. Cébeillac-Gervasoni, M. L. Caldelli et F. Zevi, *Épigraphie Latine*, Paris, 2006, pp. 189-192 et qui constitue un rappel et une mise à jour de H.-G. Pflaum, *Abrégé des procureurs équestres*, Paris, 1974, pp. 25-29, nous avons conservé le rang sexagénaire à la province et implicitement opté pour l'hypothèse d'une modification temporaire du rang du poste. Nous n'avions pas eu alors connaissance, compte tenu des délais de publication, du travail de S. Demougin et X. Lorient. Leur reconstruction de l'histoire administrative du poste nous semble la bonne et nous nous y rallions.

là qu'il mourut en fonction à l'âge de 55 ans, sans doute vers le milieu du règne de Commode¹⁷⁸ s'il était né au début des années 130.

c) *la mission de Valerius Maximianus contre les brigands*

La carrière de Valerius Maximianus est devenue célèbre depuis qu'elle a été révélée par une inscription de Zana - *Diana Veteranorum*, magistralement publiée au milieu des années 1950 par H.-G. Pflaum¹⁷⁹. Cet important cursus ne concerne que marginalement la Thrace, mais il éclaire bien le contexte de l'administration de la province au milieu des années 170. Vers 176, à son retour d'Orient où il participait à l'expédition prévue contre Avidius Cassius, Maximianus fut renvoyé dans les régions du Danube pour exercer la procuratèle de Mésie inférieure. Cette promotion se fit avec un salaire accru. En théorie la paix régnait, mais dans les faits elle pouvait sembler précaire, et les provinces devaient être remises en ordre. De plus la juridiction du procureur de Mésie inférieure pouvait dépasser les strictes limites de sa province comme le montre le cas d'Apollonidas. Maximianus eut lui aussi à accomplir une mission particulière, où l'on exploita à nouveau ses capacités militaires, cette fois-ci contre des brigands. Avant de l'aborder, il faut constater le lien étroit avec la carrière de Pertinax qui faisait aussi son retour sur le Danube à la même époque¹⁸⁰. En sus de sa procuratèle, Maximianus fut en effet chargé d'une mission militaire¹⁸¹ et reçut, comme il l'avait déjà eu auparavant, le titre de *praepositus* à la tête de vexillations dont la composition nous échappe, mais qui étaient sans doute tirées de l'armée de Mésie inférieure, cela afin de chasser les troupes de brigands Briséens aux confins de la Macédoine et de la Thrace¹⁸². L'inscription de Zana précise qu'il fut envoyé par l'empereur, nous nous trouvons donc encore avant la cooptation de Commode à l'empire, et donc avant le début 177. Les *Brisei*, ainsi que l'a montré H.-G. Pflaum¹⁸³, sont un des peuples de la Thrace, appartenant à la grande famille des Besses et dont Pline l'ancien situait la patrie sur la rive gauche du Strymon, un endroit qui convient bien à la définition "*in confinio Macedoniae et Thraciae*", sur la frontière de la Mésie inférieure, là où les frontières de Thrace et de Macédoine se rencontrent. Il n'est pas impossible qu'alors Maximianus ait travaillé en coordination avec les gouverneurs de ces deux provinces voisines et donc sans doute avec Asellius Aemilianus.

La réputation des brigands de Thrace n'était plus à faire lorsque Maximianus fut chargé de cette mission ainsi qu'en témoigne le roman contemporain d'Apulée, où d'ailleurs des vexillations mettent aussi fin au brigandage sur ordre de l'empereur¹⁸⁴. Mais l'action de Maximianus révèle une situation moins romanesque : ce sont des troupes de brigands qu'il faut chasser. Il faut sans doute voir là les séquelles d'une situation de guerre prolongée et de désordre dans des provinces qui avaient subi l'invasion des Costoboques puis étaient restées exposées. Il faudrait aussi percer à jour, derrière le terme *latrones*, l'arrière-plan social et culturel de ces mouvements, leur rapport aux situations de guerres et aux soldats et

¹⁷⁸ Cf. S. Demougin, X. Lorient, *op. cit.*, p. 230.

¹⁷⁹ H.-G. Pflaum, "Deux carrières équestres de Lambèse et de Zana", *Libyca*, III, 1955, pp. 134-154 (= *Scripta Varia I*, pp. 64-84) (*AE* 1956, 124) ; importante analyse de G. Alföldy, "P. Helvius Pertinax und M. Valerius Maximianus", *Situla*, 14-15, 1974, pp. 199-215 désormais dans *Römische Heeresgeschichte, Beiträge 1962-1985* (Mavors III), Amsterdam, 1987, pp. 326-342 avec compléments pp. 342-348. Voir B. Rossignol, 2004, n° 106, pp. 782-855.

¹⁸⁰ G. Alföldy, *op. cit.*, p. 211=338.

¹⁸¹ « *eodem in tempore praepositus vexillationibus et at detrahendam Briseorum latronum manum in confinio Macedoniae et Thraciae ab imp(eratore) missus* » (*AE* 1956, 124)

¹⁸² Sur *detrahendam manum*, cf. A. Mocsy, "Latrones Dardaniae", *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 16, 1968, pp. 351-354 et surtout p. 352 n. 8.

¹⁸³ H.-G. Pflaum, *op. cit.*, p. 148=78.

¹⁸⁴ Apulée, *L'âne d'or ou les métamorphoses*, VII, 7.

notamment à la question de la désertion¹⁸⁵. La situation en Mésie semble en effet faire écho à celle en Dalmatie : la province semble avoir également connu des troubles similaires¹⁸⁶. Le brigandage y était aussi connu, l'*Histoire Auguste* relatant même les enrôlements de brigands au plus fort de la guerre, épisode qui peut sembler douteux¹⁸⁷. La Dardanie est loin de la Mésie inférieure et il est impossible d'identifier les brigands de l'une à ceux de l'autre¹⁸⁸. Les situations sont cependant proches : l'existence d'espaces difficiles à contrôler, la perturbation de la vie sociale et des communications causée par la guerre et les autres calamités du règne, autant d'éléments qui purent favoriser le brigandage et amener sa répression, ou tout au moins sa dispersion¹⁸⁹. Il faut aussi songer à ce que l'on constate après l'arrêt définitif des guerres durant le règne de Commode : des constructions de *praesidi* en Pannonie au *bellum desertorum* sur le Rhin et en Gaule. Ces opérations de remise en ordre et de sécurisation des provinces furent cependant de courtes durées : les guerres reprirent rapidement sur les frontières de l'empire.

3.- Les unités militaires et l'administration de la province

Procurateur et gouverneur ont sous leurs ordres un certain nombre de subordonnés et pour le dernier un nombre d'unités auxiliaires non négligeable pour une province qui n'est pas directement sur la frontière. Sans entrer dans le détail qu'appellerait une synthèse véritable sur la question, un bref résumé de la situation permet de mieux cerner le contexte et les moyens de l'action des administrateurs romains durant le règne de Marc Aurèle. La province de Thrace a en effet une petite garnison, plus importante même que celle de la province voisine de Macédoine. Sous Néron et au début du règne de Vespasien, elle compte deux mille hommes¹⁹⁰. Les découvertes et les publications récentes de nombreux fragments de diplômes militaires concernant cette province pour le deuxième siècle, ont considérablement amélioré nos connaissances.

Sous Antonin le Pieux entre 138 et 140, la province compte au moins deux cohortes, la II Lucensium equitata et la I Cisipadensium¹⁹¹. Ces troupes sont différentes de celles qui sont mentionnées sur un diplôme de 114¹⁹² : les cohortes II Bracaraugustanorum equitata¹⁹³ et III Gallorum equitata¹⁹⁴. Il est possible qu'en 138-140 la II Bracaraugustanorum n'était déjà plus en Thrace puisqu'elle est en Mésie Inférieure au moins à partir de 145¹⁹⁵. Il est plus difficile de dire ce qu'est devenue la IV Gallorum sous Antonin le Pieux : on connaît des cohortes homonymes en Bretagne, Rhétie et Maurétanie Tingitane. Faut-il reconnaître en elle la *cohors*

¹⁸⁵ Cf. P. Cosme, "Le châtimement des déserteurs dans l'armée romaine", *Revue historique de droit français et étranger*, 81, 3, 2003, pp. 287-307 et surtout pp. 296-300.

¹⁸⁶ *S.H.A., Vita Didi Iuliani*, I, 9.

¹⁸⁷ *S.H.A., Vita Marci*, XXI, 7 ; cf. A. Mocsy, *op. cit.*

¹⁸⁸ A. Mocsy, *op. cit.*, p. 352

¹⁸⁹ Outre A. Mocsy, *op. cit.*, entre autres, sur le contexte social et politique du brigandage : B. D. Shaw, "Le bandit", in A. Giardina, *L'homme romain*, (1989) tr. fr., 2002, pp. 385-435 ; C. Wolff, "Les enseignements du brigandage en Orient de 192 à 325", in Y. Le Bohec dir., *L'empire romain de la mort de Commode au concile de Nicée*, Paris, 1997 pp. 166-178.

¹⁹⁰ Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, II 16, 368. Cf. cf. E. I. Paunov, M. Roxan, "The earliest extant diploma of Thrace AD 114 (= *R.M.D.* I, 14)", *ZPE*, 119, 1997 (désormais E.I. Paunov et M. Roxan, 1997), pp. 269-279 et surtout p. 277.

¹⁹¹ M. Roxan et P. Weiss, pp. 371-420, n° 1. II Lucensium : Spaul, pp. 83-84 ; I Cisipadensium : Spaul, p. 464 (dont on exclut *CIL* VI, 3529 qui se rapporte à une autre unité).

¹⁹² *R.M.D.*, n° 14 ; cf. E. I. Paunov, M. Roxan, 1997.

¹⁹³ Cf. E. I. Paunov, M. Roxan, 1997, p. 276 ; Spaul, p. 91.

¹⁹⁴ Cf. E. I. Paunov, M. Roxan, 1997, p. 276 ; Spaul, pp. 163-165 qui l'identifie à la cohorte homonyme de Bretagne.

¹⁹⁵ *R.M.D.*, 165 (145 ap. J.-C.).

quarta gallorum qui est, durant l'antiquité tardive, sur le Nord de la côte de l'Égée à Ulucitra dans la *provincia Rhodopa*¹⁹⁶, et supposer qu'elle était restée dans la province ?

Il faut leur ajouter la cohorte I Aelia Athoitorum¹⁹⁷. Son nom complet nous est connu par une inscription de Bulgarie¹⁹⁸. C'est une unité qui est attestée au début du troisième siècle à Lozenc¹⁹⁹ non loin de Cabyle. L'origine exacte de cette troupe est assez difficile à cerner, mais il faut la lier à un recrutement local²⁰⁰.

C'est sous Antonin le Pieux aussi que la cohorte II Mattiacorum²⁰¹ est venue de Mésie inférieure en Thrace²⁰². Son camp en Mésie inférieure se trouvait *Sexaginta Prisca* (Ruse) où elle est attestée en 144²⁰³. L'année suivante elle est encore présente dans un diplôme de la province²⁰⁴. Elle est présente entre cette date et 161 au camp de Lomec sur la route de *Sostra* à *Ad Radices*²⁰⁵. Elle est à nouveau attestée dans ce camp en 198²⁰⁶, elle appartient alors à nouveau à l'armée de Mésie inférieure. On ignore le lieu de sa garnison en Thrace, sauf à considérer que le camp de *Sostra-Lomec* fut momentanément intégré aux frontières de la province²⁰⁷.

En 161, on pourrait donc avoir cinq cohortes quingénaires dont deux montées (II *Lucensium equitata*, I *Cisipadensium*, IV *Gallorum equitata*, I *Aelia Athoitorum*, II *Mattiacorum*), soit effectivement environ deux mille cinq cents hommes. L'hypothèse la plus basse est celle d'un minimum de trois cohortes soit mille cinq cents hommes. On peut retenir cependant l'hypothèse haute.

Il est plus difficile de situer chacune de ces unités sur le territoire de la province. Le camp le mieux connu de la province est celui de Cabyle²⁰⁸. La cohorte II *Lucensium* y installe sa garnison à une date difficile à préciser entre 127 et 136²⁰⁹. Elle semble l'avoir quitté après la fin du règne de Commode. Par la suite, on connaît aussi un camp militaire à *Sapareva Banja* (*Germania*), au sud de *Serdica*, sur le territoire de *Pautalia*. Des inscriptions y mentionnent justement la cohorte II *Lucensium* entre 198-199 et 221-222²¹⁰. À cette époque, elle est déjà remplacée par la I *Athoitorum* à Cabyle²¹¹. Enfin, *Sipka*, vers *Augusta Traiana*, au débouché d'une passe dans les Monts *Haemus*, accueille la cohorte II *Bracaraugustanorum* - ou un

¹⁹⁶ *N.D. Or.* XL, 45-46 ; cf. E. I. Paunov, M. Roxan, 1997, p. 276.

¹⁹⁷ M. Roxan et P. Weiss, pp. 371-420 ; P.A. Holder, "Auxiliary Units entitled Aelia", *ZPE*, 122, 1998, pp. 253-262 ; Spaul, p. 476.

¹⁹⁸ (*AE* 1979, 554)

¹⁹⁹ *I.G. Bulg.* III, 2, 1835. Voir aussi (*SEG* XLII, 1992, 646) (Cabyle, 205-208 ap. J.-C.). Voir (*AE* 2003, 1568).

²⁰⁰ B. Gerov, "Die krisen in Ostbalkanländern während der Alleinregierung des Marcus Aurelius", *Acta Antiq. Acad. Scient. Hung.*, 16, 1968, p. 336 pensait à une milice locale, on a pu aussi penser au Mont Athos, ou à une des stratégies de Thrace, cf. P.A. Holder, "Auxiliary Units entitled Aelia", *ZPE*, 122, 1998, pp. 253-255.

²⁰¹ Cf. Spaul, pp. 243-244 auquel il faut désormais ajouter (*AE* 2001, 1747).

²⁰² E. I. Paunov, M. Roxan, 1997, p. 277 ; M. Roxan et P. Weiss, pp. 371-420, n° 2.

²⁰³ (*AE* 1916, 65)

²⁰⁴ *R.M.D.*, 165 (145 ap. J.-C.). Noter qu'en 157 elle ne figure pas sur le diplôme de Mésie inférieure *R.M.D.*, 50.

²⁰⁵ (*AE* 2001, 1747).

²⁰⁶ *CIL* III, 14428 (*ILS* 8915) ; *IL Bulg.*, 260.

²⁰⁷ *L'Année épigraphique*, 2001, place les notices relatives à Lomec en Thrace (nn° 1747-1748). Sur la place de la région de *Sostra* par rapport aux frontières de la Thrace : B. Gerov, "Die Grenzen der römischen Provinz Thracia bis zur Gründung des Aurelianischen Dakien", *ANRW*, II, 7.1, 1979, pp. 220-221. *Sostra* se trouve au sud des bornes frontalières de 136 trouvées à *Roman* (*IL Bulg.*, 184) et à *Butovo* (*IL Bulg.*, 429), mais la frontière n'était pas nécessairement rectiligne. Pour les autres bornes voir *IL Bulg.*, 358 (*Maslarevo*) et 386 (*Tarnovo*) et 390 (*Polski-Senovac*) et 358 ; *I.G.L. Novae*, 73 (*Svistov*) et *I.G.L. Novae*, 72 (*Svistov*).

²⁰⁸ cf. V. Velkov, "Zum Militärwesen der römischen Provinz Thrakien, das Militärlager Cabyle", *Chiron* 8, 1978, pp. 433-439 (cf. L. Robert, *Bull. Ép.*, 1979, 290). Voir aussi (*AE* 1999, 1370-1383).

²⁰⁹ E. I. Paunov, M. Roxan, 1997, p. 277 ; M. Roxan et P. Weiss, p. 379.

²¹⁰ *CIL* III, 12337 et 12338. Cf. *IG Bulg.* IV, p. 181 et B. Gerov, "Die Grenzen der römischen Provinz Thracia bis zur Gründung des Aurelianischen Dakien", *ANRW*, II, 7.1, 1979, p. 234.

²¹¹ E. I. Paunov, M. Roxan, 1997, p. 277 ; M. Roxan et P. Weiss, pp. 371-420, n° 2.

détachement seulement - avant le règne d'Antonin le Pieux²¹². Si le camp est occupé par une autre unité dans la seconde moitié du siècle, il surveille un passage important sur la route de la Mésie du Sud²¹³. Peut-être faut-il aussi compter le camp d'Ulucitra, ou un ouvrage similaire, peut-être à Périnthe.

La Thrace, qui fournit sans doute un important contingent de soldats auxiliaires à l'armée impériale possède donc une garnison d'une importance proche de celle de la Dalmatie. Mais il ne faut pas oublier qu'au Nord de cette province se trouvent les importantes concentrations de troupes de la Mésie Inférieure et de la Mésie Supérieure. Les mouvements de troupes comme les déplacements des cohortes II Mattiacorum et II Bracaraugustanorum montrent en tout cas que les échanges entre la Thrace et la Mésie Inférieure sont relativement importants, les deux provinces appartenant à une même région stratégique fortement déterminée par la géographie. On peut se demander quel peut être le rôle exact de ces cohortes installées en Thrace. P. A. Holder remarque que leur rôle "may have been primarily concerned with internal security, but it would also have acted as a reserve force if required"²¹⁴. L'aspect de sécurisation interne est incontestable. En effet la Thrace est une région qui fut longtemps considérée comme propice au brigandage, surtout dans ses parties les plus montagneuses. Il ne nous semble pas que le rôle de réserve soit déterminant pour cette province : la garnison est trop faible, et sans doute assez peu mobile hors de la province. Les liens avec les grandes garnisons danubiennes sont par contre incontestables. Il semble qu'une des explications essentielles de la présence de troupes en Thrace se trouve aussi dans la surveillance et l'entretien des voies de communication dans une région intermédiaire entre les régions danubiennes d'Occident et l'Orient de l'Asie Mineure. Les troupes partant en Orient passaient par la Thrace, franchissant le massif de l'Haemus puis longeant l'Hébro et obliquant vers la Propontide, la traversée se faisant de Périnthe à Cyzique ou à hauteur de Byzance. C'est aussi par là que passe Marc Aurèle pour aller contrer la rébellion d'Avidius Cassius en 175²¹⁵. Assurer le contrôle de ces itinéraires et des régions reculées de la province, tel doit être le rôle premier de la garnison de la Thrace et de ses officiers. La Thrace, comme la Dalmatie, et sans doute plus encore la Macédoine, devaient donc compter sur la protection et la vigilance des troupes des grandes provinces voisines. Comme ces deux autres provinces, la Thrace, sans être totalement dépourvues de troupes, n'en forme pas moins, avec son faible contingent, un vide important derrière les provinces fortement armées, celles-ci une fois traversées, la voie est libre dans ces provinces peu armées. C'est ce vide qui explique incontestablement le succès de raids audacieux comme celui des Costobokes vers 170, raid similaire sans aucun doute à celui qui parvint vers la même époque aux portes d'Aquilée. Mais si cette situation explique le retentissement de ces attaques, qui peuvent pénétrer si loin dans des régions qui n'ont plus connu de telles attaques depuis de nombreuses années, il reste à savoir pourquoi, à ce moment là, le dispositif militaire romain des frontières ne sut pas, ou ne put pas arrêter ou rattraper ces raids. Ils ont cependant certaines conséquences sur l'organisation de la défense de la province : nous avons vu la construction des murailles de Philippopolis puis de Serdica au lendemain du passage des Costobokes.

Néanmoins les fortifications commencent à apparaître dès le règne d'Antonin le Pieux. G. Mihailov a reconnu dans la fortification des Balkans du Sud « une politique réfléchie et

²¹² E. I. Paunov, M. Roxan, 1997, pp. 275-276.

²¹³ G. Mihailov, "L'épigraphie en Bulgarie", *Acta of the fifth international congress of Greek and Roman Epigraphy*, Cambridge, 1967, Oxford, 1971, p. 322. Sur la présence militaire sur le territoire d'Augusta Traiana voir (AE 1999, 1390). Sur Sipka sous Antonin le Pieux voir *infra*. IG Bulg III2, 1747 et 1751 trouvées à Krân, non loin de Sipka, témoignent d'une présence militaire dans la région après l'époque d'Antonin.

²¹⁴ P.A. Holder, "Auxiliary Units entitled Aelia", *ZPE*, 122, 1998, pp. 262.

²¹⁵ cf. H. Halfmann, *Itinera principum, Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, HABES 2, Stuttgart, 1986, p. 215 ; F. Rebuffat, *Les enseignes sur les monnaies d'Asie Mineure des origines à Sévère Alexandre*, supplément n° 31 au B.C.H., Paris, 1997, pp. 132 sq.

répondant aux exigences de l'époque »²¹⁶ d'Antonin le Pieux et Marc Aurèle. Il décrit un « système » où « existait une ligne de *praesidia*, *burgi* et *phruri*, qui s'échelonnaient dans tout l'Hémus dans son versant Nord »²¹⁷. Cette hiérarchie de postes de défense, et leur répartition pour la garde de la province à travers un maillage fin d'une partie au moins de son territoire est bien connue grâce à plusieurs inscriptions. La mieux conservée, datée de 152, a été trouvée sur le territoire de Serdica²¹⁸, une deuxième, de même date, a été trouvée à Sipka²¹⁹, une troisième, elle aussi vraisemblablement contemporaine, a été trouvée à Marcianopolis²²⁰, cité qui fait alors encore partie de la province de Thrace, son passage en Mésie inférieure n'intervenant qu'après le règne de Commode²²¹, la dernière enfin, trouvée à proximité de Deultum, date de 155²²². Analysant le site de Sipka, G. Mihailov considérait que « cette ligne était à la vérité une zone, qui n'avait pas seulement la longueur de l'Hémus, mais aussi sa largeur sur les deux versants. Les points les plus sensibles étaient naturellement les passages »²²³. Nul doute que ces travaux sont à mettre en rapport avec l'arrivée de cohortes, mais il est difficile de se représenter la garnison de ces *praesidia*, *burgi* et *phruri* et les modalités concrètes de leur occupation. Avec cinq cohortes l'action du pouvoir romain ne peut guère se disperser, mais par leur action, elles peuvent, comme l'érection de fortins, manifester l'attention de l'empereur et le rappel à l'ordre dans les zones les plus exposées. Dans ces régions, la présence militaire et administrative du pouvoir central romain peut aussi passer par la présence de bénéficiaires²²⁴, même si les attestations formelles de leur présence sont postérieures à notre période. Ainsi ils sont attestés non loin du secteur où les fortifications ont été érigées en 152, on se trouve aussi à proximité d'un secteur minier et sur la frontière avec la Mésie inférieure, ce qui empêche de les attribuer avec certitude à la province de Thrace²²⁵. Il faut noter leur présence à Serdica²²⁶ et surtout à Philippopolis et à proximité²²⁷, le long de la route en direction de Périnthe. La garnison provinciale était donc un élément fort de l'intervention du gouverneur dans la province et fut mise au service d'une action volontariste dans certaines régions au moins durant le règne d'Antonin le Pieux. La seconde partie des années 160 vit surgir cependant des menaces d'une toute autre ampleur : il

²¹⁶ G. Mihailov, "L'épigraphie en Bulgarie", *Acta of the fifth international congress of Greek and Roman Epigraphy*, Cambridge, 1967, Oxford, 1971, p. 322.

²¹⁷ *Ibid.*, pour cette analyse cf. G. Mihailov, "La fortification de la Thrace par Antonin le Pieux et Marc Aurèle", *Studi Urbinati*, XXXV, 1961, pp. 5-19.

²¹⁸ (*AE* 1957, 279) ; *I.L. Bulg.*, 211 ; (*AE* 2000, 1291) (Balgarski Izvor)

²¹⁹ G. Mihailov, "La fortification de la Thrace par Antonin le Pieux et Marc Aurèle", *Studi Urbinati*, XXXV, 1961, pp. 6-7 ; *IG Bulg* III2, p. 152.

²²⁰ (*AE* 2000, 1268)

²²¹ Sur l'appartenance de Marcianopolis à la Thrace, voir B. Gerov, "Die Grenzen der römischen Provinz Thracia bis zur Gründung des Aurelianischen Dakien", *ANRW*, II, 7.1, 1979, pp. 212-240 et M. Horster, 2004, pp. 252-253 avec rappel de la bibliographie antérieure. La notice (*AE* 2000, 1268) place Marcianopolis en Mésie inférieure et date la construction de fortifications de 155 et non de 152 : le parallèle fourni par l'inscription de Serdica plaide pourtant à notre avis pour une localisation en Thrace, d'autant plus que la cité était bien en Thrace durant le gouvernement de Gargilius Antiquus ((*SEG* XXVIII, 598) ; voir *supra*). On pourrait se demander si la rectification de frontière qui enleva Marcianopolis à la Thrace n'est pas contemporaine de la rétrogradation du rang de la procuratèle de la province de centenaire à sexagénaire.

²²² (*AE* 1927, 49) ; (cf. G. Alföldy, *KS*, 1977, p. 258 n. 382).

²²³ G. Mihailov, "L'épigraphie en Bulgarie", *Acta of the fifth international congress of Greek and Roman Epigraphy*, Cambridge, 1967, Oxford, 1971, p. 322.

²²⁴ J. Nelis-Clément, *Les beneficiarii : militaires et administrateurs au service de l'empire*, Bordeaux, 2000, pp. 177-178, 261, 354-355 et carte 8 p. 518.

²²⁵ *CBI*, 637 et J. Nelis-Clément, *op. cit.*, I. 113e-g.

²²⁶ *CBI*, 668 et J. Nelis-Clément, *op. cit.*, I. 113d.

²²⁷ *CBI*, 663-667 et J. Nelis-Clément, *op. cit.*, I. 113c. Il faut mentionner aussi un bénéficiaire à Thasos : *CBI*, 669. *CBI*, 651 (Pavlikeni) se trouve en Mésie inférieure lorsque l'inscription est réalisée.

ne s'agissait plus seulement d'assurer l'ordre interne à la province, mais de le protéger de la déstabilisation apportée par une crise d'une ampleur bien plus grande.

Dernière question administrative, à l'opposée des régions frontalières de la Mésie, il faut rappeler l'existence des grands domaines impériaux de la Chersonèse de Thrace²²⁸, mais nous ignorons s'il existe encore un procureur particulier pour cette région à notre époque.

4. Bilan

Les diverses informations que nous avons pu rassembler sur l'administration de la province de Thrace sous Marc Aurèle semblent bien rendre compte des grandes perspectives qui définissent alors la place du pays Thrace dans l'empire. Gouverneurs et procureurs sont envoyés au début du règne dans une province où l'urbanisation se développe, où le cadre civique s'impose plus fortement, mais où des facteurs de désordre subsistent – et sont peut-être exacerbés par les mutations que connaît la province. Les progrès ont parfois lieu sur un fond de tension et les années 150 montrent le pouvoir impérial engageant un effort notable pour sécuriser certaines zones de la province : travaux importants de fortifications dans les campagnes et renforcement sans doute de la garnison provinciale. C'est dans cette perspective que s'inscrivait sans doute encore l'action des premiers gouverneurs du règne de Marc Aurèle. Mais avec le début des années 160, l'action des administrateurs romains en Thrace doit aussi composer avec des enjeux concernant une autre échelle : le conflit avec l'empire des Parthes remet pleinement en valeur l'importance géostratégique de la Thrace et de ses routes pour un empire qui doit acheminer de nombreuses troupes des frontières occidentales jusqu'au front oriental.

La victoire sur les Parthes n'est pas suivie cependant d'un retour paisible : un basculement a lieu, et la menace est désormais sur le Danube, à proximité de la Thrace, qui ne tarde pas à être menacée puis sans doute fortement touchée, par l'irruption momentanée d'envahisseurs, puis par un brigandage important, étendu, peut-être proche de la révolte ouverte dans certaines régions : vingt ans après la construction des *burgi* d'Antonin le Pieux, ce sont les villes qui s'entourent de murailles. Certes c'est en même temps consacrer un stade de leur évolution urbanistique, et la muraille apporte aussi une dignité à la ville qu'elle ceint, mais son rôle très pragmatique ne fait pas de doute ici : d'une part rien ne pouvait garantir absolument que des pillards semblables aux Costobokes ne reviendraient pas et d'autre part il fallait sans doute faire face plus quotidiennement au brigandage.

D'un point de vue prosopographique, la place de la Thrace dans l'administration impériale connaît aussi des changements qui peuvent refléter ce contexte plus large. Les carrières des gouverneurs connaissent un changement à la fin des années 160 : nous ne connaissons pas de carrière post consulaire pour les trois premiers gouverneurs du règne. Elle est par contre notable pour quatre des gouverneurs suivants, et pour ces derniers la Thrace s'insère dans un parcours administratif où les provinces en guerre ou fortement menacées sont très présentes. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce changement si l'on veut bien penser qu'il n'est pas uniquement explicable par les lacunes de notre documentation.

L'absence de carrière consulaire brillante pour les légats de la période 161-167 trouve sans doute en partie son explication dans les conséquences de la guerre parthique. Le conflit a été une occasion de distinction pour un nombre non négligeable de sénateurs de rang prétorien : les menaces apparaissant sur un autre front à partir de 166, c'est à eux que l'on confie les postes consulaires de confiance, puisqu'ils ont révélé leur capacité sur le champ de bataille : c'est ainsi que des personnages comme Avidius Cassius, Claudius Fronto ou Martius Verus se virent confier de grands commandements consulaires ce qui contribua sans doute à

²²⁸ S. Demougin, X. Lorient, « D'une Chersonèse à l'autre », *ZPE*, 151, 2005, pp. 225-233.

barrer la route à des personnages ayant suivi une carrière plus ordinaire²²⁹. Inversement, après 167 la Thrace est presque directement exposée : son gouvernement a sans doute révélé des talents – ce fut peut-être le cas pour Caerellius Priscus -, mais il a vraisemblablement bien vite été confié à des gens expérimentés. Nous connaissons cependant trop mal la carrière prétorienne des gouverneurs avant leur arrivée en Thrace pour confirmer cette idée. Au niveau équestre et procuratorien cependant le cas d'Apollonidas montre bien que l'on confia la province à quelqu'un de sûr. Le destin de certains gouverneurs montre que dans les années 170 l'administration de la Thrace était un enjeu important pour le pouvoir romain confronté à une grave crise sur sa frontière danubienne. Cette dernière soumet le système romain à rude épreuve, le contraignant à s'adapter et dénonçant parfois l'inadéquation momentanée de certains cadres administratifs : les limites provinciales dans le cas de Valerius Maximianus qui chasse les brigands aux confins de trois provinces. La Thrace est donc un observatoire privilégié pour saisir les enjeux du règne de Marc Aurèle, et de nombreux documents publiés ou réexaminés depuis une vingtaine d'années sont venus compléter et affiner l'image de ce moment de crise. Poussée aux limites de sa souplesse, l'administration impériale fit cependant finalement face²³⁰. Est-ce que cela la conforta dans un conservatisme dommageable à terme ?

Benoît ROSSIGNOL

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Centre Gustave Glotz
Mars 2007

²²⁹ Cf. B. Rossignol, 2004, pp. 1054-1060.

²³⁰ *Idem*, pp. 1099-1105, 1331-1333.